

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SEANCE DU 23 MAI 2017

Le mardi 23 mai 2017, à 19h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 17 mai 2017, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

### ETAIENT PRESENTS

M. ASSOULINE  
M. BLANDIN  
Mme DASPET  
M. GASSAMA  
Mme GUHL  
M. LE BARS  
M. NONY  
Mme PRIMET  
M. SHI  
Mme STEPHAN

Mme BACHE  
M. BOUAKKAZ  
Mme De MASSOL  
M. GLEIZES  
M. HOCQUARD  
M. LE BORGNE  
M. PASCAL  
Mme RIVIER  
Mme SIMONNET  
Mme VICQ

M. BAUDRIER  
Mme CALANDRA  
M. EPARA EPARA  
M. GUERRIEN  
Mme LAURENT  
Mme MAQUOI  
M. PERIFAN  
M. SAMAKE  
M. SOREL  
M. VON GASTROW

### S'ETAIENT EXCUSES

Mme FANFANT  
Mme RAME

M. GRANIER

Mme HERRERO

### POUVOIRS

M. BARGETON a donné pouvoir à Mme CALANDRA  
Mme CARIME-JALIME a donné pouvoir à Mme RIVIER  
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à Mme VICQ  
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. LE BARS  
Mme HAZAN a donné pouvoir à M. PASCAL  
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme PRIMET  
Mme KELLER a donné pouvoir à M. EPARA EPARA  
M. MARTIN a donné pouvoir à M. VON GASTROW

### SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LAURENT

### SECRETAIRES AUXILIAIRES

M.CONQUES - Mme CERQUEIRA

## Ordre du jour

<b>1. Délibérations</b> .....	6
MA20.2017.074 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017. ....	6
MA20.2017.076 : Adoption du Budget Supplémentaire 2017 de l'État spécial du 20 <sup>e</sup> arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	6
2017 DAC 536 : Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20 <sup>e</sup> ). M. Thierry BLANDIN rapporteur. ....	8
2017 DDCT 22 : Subventions (95.500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	8
2017 DDCT 56 : Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH). Mme Virginie DASPET rapporteure. ....	8
2017 DEVE 93 : Subvention (2.000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires « Ciné-Jardins 2017 » dans des jardins partagés du Nord-Est parisien. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	8
2017 DEVE 96 : Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au Budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets (10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> ). Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	8
2017 SG 24 : Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la SNCF et groupement de commande avec la SNCF. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	8
2017 DFPE 42 : Subvention (45.795 euros) et avenant n°1 à l'association Lutin Lune (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche parentale (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	8
2017 DFPE 43 : Subvention (76.025 euros) et avenant n°1 à l'association Métramômes (20 <sup>e</sup> ) pour la crèche parentale (20 <sup>e</sup> ). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. ....	8
2017 DPA 32 : Crèche collective 19, rue Malte Brun (20 <sup>e</sup> ) - Marché de travaux – Indemnisation de la Ville de Paris. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	8
2017 DJS 80 : Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville ». M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	8
2017 DDCT 18 : Subventions (98.700 euros) à 6 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	8
2017 DFPE 166 : Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19 <sup>e</sup> - Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure. ....	8

2017 DJS 172 : Subvention (13.000 euros) à 2 associations de jeunesse (20 <sup>e</sup> ). Mme Charlotte LAURENT rapporteure. ....	8
2017 DAJ 08 : Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les points d'accès au droit (18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> ). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure. ....	8
2017 DAE 23 : Subvention (5.000 euros) à l'association Pages (20 <sup>e</sup> ). M. Weiming SHI rapporteur. ....	8
2017 DLH 119 : Acquisition d'immeubles conventionnés sociaux 16, rue Bichat (10 <sup>e</sup> ) et 2, rue Dénoyez (20 <sup>e</sup> ) par la RIVP - Prêts garantis par la Ville (5.780.190 euros) demandés par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure. ....	8
2017 DLH 137 : Construction neuve 42-44 rue Orfila (20 <sup>e</sup> ) – renouvellement et modification des garanties d'emprunt de la Ville demandée par DOMAXIS pour 14 logements sociaux (2 PLAI, 5 PLUS et 7 PLS). Mme Colette STEPHAN rapporteure. ....	9
2017 DLH 40 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. Mme Hélène VICQ rapporteure. ....	9
<b>2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement</b> .....	9
2017 DASCO 43-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181.493 euros). 9	9
2017 DASES 70-G : Subvention (70.250 euros) et convention avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique InterActive - AREMEDIA (10 <sup>e</sup> ). ....	9
2017 DASES 97-G : Subvention (87.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française (14 <sup>e</sup> ) pour l'établissement Le Passage (20 <sup>e</sup> ). ....	9
2017 DASES 156-G : Subventions à Aurore (248.504 euros), à Paris Tout P'tits (100.000 euros), au Casip-Cojasor (105.000 euros), à l'Un est l'autre (30.000 euros), aux Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris (180.000 euros), au Secours Populaire français (50.000 euros), et au Relais Frémicourt (7.000 euros), pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (montant global de 720 504 euros). Conventions. ....	9
2017 DASES 170-G : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20 <sup>e</sup> ). ....	9
2017 DASES 173-G : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association CRESCENDO (20 <sup>e</sup> ). 9	9
2017 DEVE 02-G : Subventions (122.800 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> ). ....	9
<b>3. Vœux</b> .....	9
<input type="checkbox"/> V20.2017.098 : Vœu pour un assouplissement du dispositif d'inscription en centre de loisirs, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !" .....	9

- V20.2017.095 : Vœu pour l'organisation d'une consultation publique sur la « Maison de l'Air », sur proposition de Laurent SOREL et du groupe "Place au peuple !"..... 13
  
- V20.2017.096 : Vœu des Groupes Communiste – Front de Gauche et écologistes sur le devenir de la Maison de l'Air..... 13
  
- V20.2017.097 : Vœu de l'exécutif relatif à l'appel à projet Pavillons et à la Maison de l'Air, déposé par Frédérique Calandra, Florence de Massol, Frédéric Hocquard, Mohamad Gassama, Nathalie Maquoi, Kathy Carime-Jalime, Renaud Martin, Thierry Blandin..... 13
  
- V20.2017.100 : Vœu pour la transparence des opérations concernant le site de l'ancien rectorat avenue Gambetta, Sur proposition de Fabien Nony et du groupe "Place au peuple !"..... 23
  
- V20.2017.099 : Vœu de l'Exécutif relatif à la réparation de la passerelle de la rue de la Mare, présenté par Frédérique Calandra, Florence de Massol et Renaud Martin..... 30

## **Déroulement de la séance**

### **Mme CALANDRA**

Bien, nous allons commencer l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement et avant de débiter notre Conseil, je tenais à vous faire part d'une très triste nouvelle puisque nous avons appris le décès de notre ancien collègue Laurent BOUDEREAUX, ancien élu de notre municipalité qui est mort en fin de semaine dernière à l'âge de 56 ans. Alors, je ne vais pas présenter de façon détaillée la biographie de Monsieur BOUDEREAUX puisque nous sommes convenus avec le groupe EELV que ce serait M. Stéphane VON GASTROW, qui y tenait beaucoup, qui va le faire. Simplement, ce que je souhaitais vous dire à titre personnel aussi, c'est que j'ai bien connu Laurent BOUDEREAUX quand nous étions assis ensemble à la table de ce Conseil. C'était un homme chaleureux, un homme de conviction, un élu de terrain qui était proche des gens, extrêmement affable, joyeux et désireux d'aboutir à des solutions faisant concrètement avancer le quotidien des habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement. Entre 2001 et 2008 il a été adjoint au Maire du 20<sup>e</sup> en charge de la prévention, j'étais alors moi-même médiatrice de la Ville de Paris et nous avons travaillé ensemble, nous avons eu plusieurs réunions qui ont abouti à la mise en place du point d'accès au droit du 20<sup>e</sup> arrondissement jusqu'à l'époque, je siégeais au Conseil départemental de l'accès au droit avec d'ailleurs Mylène STAMBOULI aussi une collègue adjointe au Maire de Paris, avocate et nous avons eu la chance et l'honneur de pouvoir porter ce programme ambitieux du développement de l'accès au droit dans la Ville de Paris et qui a abouti à l'installation et la mise en place de trois maisons de justice et du droit et de cinq points d'accès au droit, sans compter tous les relais d'accès au droit qui sont dans différentes institutions où se rendent des gens très éloignés de toutes formes de prise en charge. Donc, entre 2008 et 2014 il est devenu mon adjoint en charge de la politique de la ville, et nous avons à ce moment-là travaillé à la continuité du travail sur l'accès au droit et à son développement, à la mise en place aussi et au développement des correspondants de nuit qui œuvrent dans nos quartiers les plus difficiles, à la médiation et ce sont des projets qui ont pu se développer grâce notamment à son investissement et j'en garde un souvenir ému. Je ne vais pas être plus longue et je vais donc maintenant laisser la parole à M. VON GASTROW comme il a été convenu avec son groupe.

### **M. VON GASTROW**

Merci Mme la Maire. C'est au nom du groupe Europe Écologie Les Verts et en mon nom propre que j'interviens. En effet, Laurent et moi nous avons été élus dans cette vague de 2001, ce grand moment de rassemblement de la Gauche et des écologistes qui a permis à Paris de prendre un nouveau cap et là j'aurais pu maintenant vous évoquer toutes les fonctions qu'il a exercées d'adjoint au Maire chargé de la prévention, puis ensuite chargé de la politique de la ville, co-président de notre groupe. J'aurais pu faire de grandes envolées sur ses engagements nombreux et notamment son engagement antinucléaire mais j'ai encore à l'oreille ce qu'il m'a dit un jour à la terrasse d'un café « Grand diseux, petit faiseur » et ça c'est quelque chose qui me reste de Laurent. C'est quelqu'un qui, aux grandes paroles, préfère toujours les actes et c'est quand même assez étonnant de penser qu'il nous a quittés le week-end de la fête de la nature. Finalement la fête il savait la faire, il savait même l'organiser, il nous en a organisé de fameuses, la nature, tout son engagement a plaidé pour et ça serait difficile après d'énumérer et d'énumérer parce qu'effectivement j'aurais toujours à l'oreille, « grand diseux, petit faiseur ». Donc, je vous encourage à être toujours des faiseurs, à garder ce souci de réaliser les choses parce qu'au fond, c'est ce qui reste, et avant de conclure, moi je souhaite en mon nom et donc au nom non seulement de mon groupe mais j'espère aussi au nom de tous ceux ici présents qui l'ont connu et même ceux qui ont eu la malchance de ne pas le connaître, m'associer à la peine de sa compagne Dominique, de sa fille Cécile, et de tous les gens qui ont pu à un moment ou l'autre croiser sa vie. Laurent, je crois qu'on va mettre du temps à t'oublier et c'est une bonne chose.

### **Mme CALANDRA**

Merci M. VON GASTROW. Alors avant de respecter une minute de silence à la mémoire de notre collègue, je voulais aussi devant vous évoquer l'effroyable attentat d'hier soir à Manchester qui a été revendiqué cet après-midi par l'État islamique et qui a fait à ce jour 22 victimes dont des enfants, et plus de 59 blessés. Nous sommes évidemment choqués comme chaque fois qu'un attentat de ce type se produit dans le monde, sachant que la ville de Manchester, qui plus est, avait des similitudes fortes

avec une ville comme Paris et un arrondissement comme le nôtre puisque c'est une ville qui a accueilli énormément de migration au fil des siècles. C'est une ville à la fois qui est populaire, mixte et joyeuse, donc, je voulais réaffirmer l'engagement de notre Conseil à combattre ces idéologies nauséabondes, à combattre tous les obscurantismes, et à dire en votre nom que nous ne nous résignerons jamais, que notre mode de vie, notre démocratie si difficilement acquise ne seront jamais remis en cause et que nous pensons aujourd'hui avant tout aux proches des victimes, aux blessés qui luttent pour rester en vie et également aux forces de police, aux équipes de secours qui ont œuvré toute la nuit, afin de soigner, sécuriser et protéger les habitants de Manchester. Et maintenant mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir observer avec moi une minute de silence.

*Minute de silence*

### **Mme CALANDRA**

Mes chers collègues, avant de passer à l'examen des délibérations et des vœux, un point concernant les échéances électorales à venir. D'abord je tiens à vous remercier puisque jusqu'à présent, notre Conseil d'arrondissement a respecté le champ de ses compétences et s'est trouvé à débattre sur des sujets municipaux. Je souhaite qu'il continue à en être ainsi jusqu'au 23 juin. Je tiens aussi à rappeler l'enjeu que représente la constitution de nos bureaux de vote. Pour les élections législatives des 11 et pardonnez-moi, et 18 juin prochain donc je compte sur vous tous pour tenir des présidences de bureau de vote. Je compte également sur vous pour transmettre à vos organisations et partis respectifs l'importance de la présence des assesseurs dans nos 76 bureaux de vote et ces scrutins, je le rappelle, quelle que soit notre appartenance politique, quelles que soient nos divergences, sont cruciaux non seulement pour les cinq ans à venir mais d'une façon générale, pour la bonne santé de la démocratie dans notre pays. Donc, je réitère mon appel au volontariat. Comme vous avez pu le constater, nous avons déposé sur vos tables le calendrier des prochains Conseils d'arrondissement et celui du mois de juin mais aussi ceux du deuxième semestre 2017, consultez-les attentivement puisqu'il y a quelques déplacements, il y a un jeudi notamment avec réunion de l'exécutif, la veille, un mercredi.

À présent, avant de passer à l'examen des délibérations et des vœux inscrits à l'ordre du jour, je vous rappelle que deux vœux d'urgence ainsi que deux vœux de l'exécutif ont été déposés, donc, le premier vœu d'urgence déposé par les élus du groupe Front de gauche Place au peuple au sujet du site de l'ancien rectorat de l'avenue Gambetta, le second par les groupes communistes Front de gauche et écologistes sur le devenir de la Maison de l'Air, concernant les deux vœux, l'exécutif l'emporte également sur la Maison de l'Air et l'autre sur la réparation de la passerelle de la rue de la mare et comme vous le savez les vœux d'urgence ne peuvent être discutés par notre Conseil que si celui-ci l'a approuvé par un vote en séance conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur.

*Après consultation des membres, les vœux d'urgence sont inscrits à l'ordre du jour.*

#### **1. Délibérations**

##### **MA20.2017.074 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017.**

*Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté.*

##### **MA20.2017.076 : Adoption du Budget Supplémentaire 2017 de l'État spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

### **Mme de MASSOL**

Donc, mes chers collègues, après le compte administratif 2016, voici donc venu le budget supplémentaire de l'exercice 2017, également appelé « budget rectificatif ». Il est l'occasion de procéder aux ajustements nécessaires à une exécution pleine du budget de l'état spécial d'arrondissement. Ce budget supplémentaire présente la caractéristique à l'instar des années précédentes de n'être constitué que des reports de l'exercice 2016. Ces reports sont, je vous le rappelle, de plein droit pour les états spéciaux d'arrondissement. Je précise que cela n'est pas spécifique au 20<sup>e</sup> mais que c'est possible à l'échelle des vingt arrondissements de Paris. Quasiment aucun de ces arrondissements n'a donc sollicité d'abondement auprès de la Direction des Finances. Revenons au 20<sup>e</sup>, dans notre état spécial, le montant global des reports bruts s'élève à 2,8 millions

d'euros. À titre de comparaison, il est de 21,32 millions d'euros pour la totalité des vingt autres arrondissements. Il se décline comme suit : 2,3 millions d'euros pour la dotation de gestion locale, dont 1,4 million d'euros de reports libres d'emploi, 140 481 euros sur la dotation d'animation locale, dont 33 000 euros de reports libres d'emploi, 35 594 euros sur la dotation d'investissement, dont 156 000 euros de reports libres d'emploi. L'exercice d'ajustement des crédits libres d'emploi s'exerce principalement sur la dotation de gestion locale. Pour les deux autres dotations, les montants sont reportés intégralement sans abondement possible. Ainsi, le dialogue budgétaire avec les responsables des équipements de proximité a dégagé un besoin d'environ 820 000 euros que lesquels crédits libres d'emploi ont permis de couvrir amplement. À titre d'exemple, parmi les abondements opérés, on peut citer un peu plus de 220 000 euros alloués aux fluides pour les équipements de proximité. Fluides, c'est surtout l'eau et tout ce qui est chauffage etc., 80 000 euros environ pour couvrir les besoins de fonctionnement des crèches de l'arrondissement. Environ 55 000 euros en raison du relogement de la maison de la vie associative et citoyenne - la MVAC, qui s'appelaient avant la maison des associations qui va s'installer rue Ramus et donc le double bail occasionné en 2017 par ce relogement. 54 000 euros vont être utilisés pour les marchés de prestation des centres d'animation et des espaces jeunes. Des transferts ont également été réalisés : 61 000 euros ont été délégués sur le budget général de la DEVE pour le financement des achats de pièces détachées pour les jeux qui équipent les jardins, d'outillage horticole, des interventions et des réparations assurées par les services de la DEVE sur le mobilier urbain, les grilles, les grillettes, etc. 50 000 euros ont abondé la part travaux urgents de la dotation d'animation locale afin de répondre aux besoins accrus dans les équipements de notre arrondissement. Ces éléments de gestion, une fois pris en compte, il a été acté, par sincérité budgétaire, la restitution au budget général de 770 000 euros de crédits libres d'emploi non utilisés. En conclusion, le montant total de crédit ouvert s'établit désormais à 16,88 millions d'euros pour 2017. Au regard de 2016, la nouvelle dotation accuse une augmentation extrêmement raisonnable de 2 %. Telle est, chers collègues, la synthèse de ce budget supplémentaire 2017. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions, demandes, dérogations ? Il n'y en a pas. Je vous consulte. Qui est pour son adoption ? Ah pardon, Mme SIMONNET.

#### **Mme SIMONNET**

Oui, par principe, on ne vote jamais contre un budget supplémentaire parce qu'il donne des moyens supplémentaires au budget initial. Maintenant vous comprendrez en cohérence que, de la même manière que nous sommes contre le budget initial que nous estimons à chaque fois en deçà de la satisfaction des besoins puisqu'il, selon notre analyse politique, se soumet aux baisses des dotations de l'État et aux politiques d'austérité qui sont imposées, nous estimons de la même manière que le budget supplémentaire ne rectifie pas suffisamment à la hauteur l'insuffisance de moyens alloués, pour répondre à l'intérêt général, c'est pour cela que nous nous abstenons sur le budget supplémentaire. Je vous remercie.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie.

*Après consultation des membres, le budget supplémentaire est adopté.*

#### **Mme CALANDRA**

Alors, à présent nous allons aborder l'examen des délibérations étant donné, aux termes de notre règlement intérieur, que je n'ai eu aucune inscription sur aucune délibération, ça doit être le miracle des élections présidentielles et législatives, ce dont je vous remercie. Ou l'ordre du jour. Je suis plus dubitative mais bon, on trouve bien toujours un petit quelque chose à se mettre sous la dent mais enfin bon, en tout cas je vous remercie de cette sobriété qui va nous permettre de passer directement à l'examen des vœux et donc conformément à notre règlement intérieur, je vous consulte sur l'ensemble donc des délibérations hormis celle du budget supplémentaire.

**2017 DAC 536 : Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles (20<sup>e</sup>). M. Thierry BLANDIN rapporteur.**

**2017 DDCT 22 : Subventions (95.500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**2017 DDCT 56 : Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH). Mme Virginie DASPET rapporteure.**

**2017 DEVE 93 : Subvention (2.000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires « Ciné-Jardins 2017 » dans des jardins partagés du Nord-Est parisien. Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

**2017 DEVE 96 : Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au Budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>). Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

**2017 SG 24 : Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la SNCF et groupement de commande avec la SNCF. Mme Florence de MASSOL rapporteure.**

**2017 DFPE 42 : Subvention (45.795 euros) et avenant n°1 à l'association Lutin Lune (20<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2017 DFPE 43 : Subvention (76.025 euros) et avenant n°1 à l'association Métramômes (20<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2017 DPA 32 : Crèche collective 19, rue Malte Brun (20<sup>e</sup>) - Marché de travaux – Indemnisation de la Ville de Paris. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

**2017 DJS 80 : Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville ». M. Epany EPARA EPARA rapporteur.**

**2017 DDCT 18 : Subventions (98.700 euros) à 6 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.**

**2017 DFPE 166 : Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19<sup>e</sup> - Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.**

**2017 DJS 172 : Subvention (13.000 euros) à 2 associations de jeunesse (20<sup>e</sup>). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.**

**2017 DAJ 08 : Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les points d'accès au droit (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.**

**2017 DAE 23 : Subvention (5.000 euros) à l'association Pages (20<sup>e</sup>). M. Weiming SHI rapporteur.**

**2017 DLH 119 : Acquisition d'immeubles conventionnés sociaux 16, rue Bichat (10<sup>e</sup>) et 2, rue Dénoyez (20<sup>e</sup>) par la RIVP - Prêts garantis par la Ville (5.780.190 euros) demandés par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.**



**2017 DLH 137 : Construction neuve 42-44 rue Orfila (20<sup>e</sup>) – renouvellement et modification des garanties d'emprunt de la Ville demandée par DOMAXIS pour 14 logements sociaux (2 PLAI, 5 PLUS et 7 PLS). Mme Colette STEPHAN rapporteure.**

**2017 DLH 40 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. Mme Hélène VICQ rapporteure.**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.*

## **2. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement :**

**2017 DASCO 43-G : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181.493 euros).**

**2017 DASES 70-G : Subvention (70.250 euros) et convention avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique InterActive - AREMEDIA (10<sup>e</sup>).**

**2017 DASES 97-G : Subvention (87.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française (14<sup>e</sup>) pour l'établissement Le Passage (20<sup>e</sup>).**

**2017 DASES 156-G : Subventions à Aurore (248.504 euros), à Paris Tout P'tits (100.000 euros), au Casip-Cojasor (105.000 euros), à l'Un est l'autre (30.000 euros), aux Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris (180.000 euros), au Secours Populaire français (50.000 euros), et au Relais Frémicourt (7.000 euros), pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (montant global de 720 504 euros). Conventions.**

**2017 DASES 170-G : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20<sup>e</sup>).**

**2017 DASES 173-G : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association CRESCENDO (20<sup>e</sup>).**

**2017 DEVE 02-G : Subventions (122.800 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).**

## **3. Vœux**

### **Mme CALANDRA**

Alors, à présent nous allons examiner les vœux. Pour ce Conseil d'arrondissement, nous avons deux vœux qui ont été déposés dans les temps, deux vœux d'urgence et deux vœux de l'exécutif à aborder.

- **V20.2017.098 : Vœu pour un assouplissement du dispositif d'inscription en centre de loisirs, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".**

### **Mme SIMONNET**

Oui Mme la Maire, je vous remercie. On avait eu beaucoup d'échanges au moment de cette réforme des modalités d'inscription dans les centres de loisirs que ce soit à l'année pendant les périodes de vacances scolaires, petites vacances scolaires, les mercredis, ou que ce soit pendant la grande période des vacances d'été, on est maintenant à peu de temps des vacances estivales et il y a beaucoup de remontées du terrain de parents d'élèves extrêmement mécontents de ce système d'inscription, parce que si on comprend les préoccupations de la Ville de Paris qui est à la fois de réduire le gaspillage alimentaire, qui est à la fois de mieux anticiper les besoins dans les centres de loisirs, les effectifs pour pouvoir adapter les équipes, cette mesure qui se veut incitative, nous avons le

sentiment qu'elle devient au final dissuasive. Je voudrais vraiment attirer votre attention sur le fait qu'on a dans nos écoles dans le 20<sup>e</sup> arrondissement des particularités qui fait que ce n'est pas toujours possible de pouvoir savoir à l'avance comment on va organiser sa vie sociale pendant les grandes vacances d'été et y compris pendant les petites vacances. Je donne des cas très concrets de parents que j'ai rencontrés. Une caissière du Auchan du Carrefour Pyrénées Ménilmontant, son planning elle le récupère le vendredi pour la semaine suivante. J'ai rencontré des infirmières qui, pareil, ne savent pas à l'avance leur planning, des monteuses cinéma intermittentes, encore une autre situation professionnelle qui sont dans l'événementiel mais elles ne savent jamais à l'avance comment leur organisation d'emploi du temps va s'effectuer. On a en plus beaucoup de situations de femmes monoparentales, enfin des femmes seules avec enfants, pour lesquelles c'est très dur quand on cumule une situation d'emploi précaire où on ne sait pas à l'avance l'organisation de son travail avec des petits revenus, de pouvoir s'organiser. Les familles recomposées, les familles précarisées, les familles nombreuses pour lesquelles ça a un coût, et on se retrouve dans une situation où finalement ces inscriptions dans les centres de loisirs à l'avance sont totalement déconnectées de la situation sociale de bon nombre de mères parce que souvent c'est sur les mères que ça pèse dans nos quartiers. Alors, on a plusieurs problèmes. Il y a d'abord le surcoût. Vous savez le surcoût des inscriptions de dernière minute, sachez que même si vous êtes au tarif 1, par an ça peut être 10 € par enfant, quand vous avez quatre, cinq enfants, ça commence à être très compliqué même si ça vous semble des petits budgets quand vous êtes sur des familles qui ont des très petits revenus, ça n'est pas du tout évident. Alors évidemment on a des familles avec des revenus beaucoup plus conséquents, en tarif 7, 8, 9, 10 qui peuvent plus facilement d'ailleurs payer le surcoût, même si ce surcoût est plus conséquent. Mais surtout il n'y a aucun remboursement prévu si on a un changement d'emploi du temps. Et on a eu plusieurs cas emblématiques l'été dernier des familles pour qui ça a coûté très cher d'avoir tout d'un coup un changement d'organisation professionnelle que ces familles subissent et on ne peut se faire rembourser seulement s'il y a un certificat médical, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune autre clause qui aujourd'hui est prise en compte. Or on sait qu'il y a d'autres villes qui s'organisent différemment. Par exemple, la ville de Romainville, il y a dès le début de l'année, vous avez un dossier de dérogation où vous pouvez cocher le besoin que vous aurez de bénéficier des inscriptions de dernière minute selon un certain nombre de critères, selon votre situation professionnelle ou la situation monoparentale. On prend en compte la vie personnelle qui est bien souvent assez dégradée pour bon nombre de familles et si on pouvait au moins assouplir le dispositif pour cet été et de pouvoir permettre de cocher une case « Je ne connais pas encore mon planning », qu'il n'y ait pas une pénalité faite finalement à l'encontre des... souvent femmes seules en situation professionnelle de grande précarité qui ne peuvent pas supporter cela. Surtout, on est quand même dans une situation où il me semble que c'est à 9 heures que se font les commandes des repas et que cette souplesse devrait permettre néanmoins une anticipation des choses. Donc, je sais que vous allez me répondre plein de choses mais je tiens vraiment à vous alerter que le nombre de parents mécontents est extrêmement nombreux, voilà pourquoi nous souhaitons à travers ce vœu qu'il y ait un assouplissement de cette réglementation et je vous assure, entendez le mécontentement de plus en plus massif des parents.

### **Mme LAURENT**

Donc, sur ce vœu, le vœu rejoint effectivement un certain nombre d'interpellations des parents que nous avons eu aussi concernant cette situation. Il semblerait en effet que le nouveau système d'inscription en centre de loisirs ait, en tout cas, comme effet indirect d'exclure certaines familles cumulant déjà des difficultés sociales ou de précarité, enfin, je ne vais pas revenir sur tous les arguments qui ont déjà été donnés par Mme SIMONNET. La surfacturation des inscriptions au dernier moment risque en effet d'amplifier les phénomènes de non recours au dispositif centre de loisirs pour des familles déjà éloignées des institutions et les remontées des acteurs sociaux éducatifs et locaux concernant la présence importante d'enfants très jeunes sans surveillance sur l'espace public sur les temps périscolaires et notamment on remarquait depuis la rentrée 2016, démontrent que la situation ne peut pas être prise à la légère et peut avoir des conséquences très graves. Ce vœu met également en évidence une problématique plus large de l'inclusion ou plutôt dirons donc de l'exclusion numérique en lien avec l'accélération de la dématérialisation des démarches administratives dans toutes les institutions publiques et ce sont, encore une fois, les populations les plus précaires n'ayant pas accès à l'outil informatique qui souffrent de cette situation. Même si effectivement des dispositifs à l'inclusion numérique existent, ils ne sont pas suffisants aujourd'hui pour répondre à toute la demande, donc, pour toutes ces raisons nous voterons pour ce vœu.

## Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. LE BARS.

### M. LE BARS

Je vous remercie. Donc, comme vous l'avez rappelé, Mme SIMONNET, bien évidemment ce dispositif de préinscription a été mis en place au départ notamment pour limiter et éviter au maximum le gaspillage alimentaire et non pas pour compliquer la vie des Parisiens cela va sans dire, mais vous l'avez rappelé, je vous en remercie. J'ajouterai également que cette préinscription aussi a été mise en place pour les animateurs et en particulier, les vacataires pour qu'eux aussi puissent organiser leur vie privée et leur vie professionnelle, l'idée étant d'éviter au maximum d'avoir recours au dernier moment à ces vacataires. Il y en aura toujours, mais en tout cas on voulait éviter au maximum cela par le dispositif mis en place et je pense que vous serez aussi sensibles à la qualité de vie de nos animateurs vacataires qui, pour organiser leur vie de famille, ont droit de connaître au maximum leur emploi du temps en avance. Enfin, cette préinscription a été pensée pour permettre au responsable de centre de loisirs de mieux concevoir, de mieux préparer et de mieux planifier avec leurs équipes les activités qu'ils proposaient aux enfants, ce qui me semble important si on considère la qualité de l'offre proposée à ces enfants. C'est d'ailleurs pour cela que la plupart des grandes villes, alors vous citez Romainville mais il y a aussi d'autres exemples de grandes villes qui ont mis en place ce dispositif et c'est pour ça qu'elles l'ont fait, c'est pour répondre à ce triple objectif de limiter le gaspillage alimentaire, de permettre aux vacataires de concilier vie privée et a vie professionnelle et de permettre au responsable éducatif de proposer des activités conçues en amont. Il y a juste un point sur lequel je suis un peu en désaccord avec ce vœu, c'est le considérant qui indique que de plus en plus d'enfants sont vus dans la rue à l'heure des activités périscolaires. Alors, qu'il y ait ce ressenti-là sur une rue, sur un quartier, sur une école, ça éventuellement je peux ne pas nier, ça peut effectivement être une réalité locale. Néanmoins, si on prend les effectifs globaux des centres de loisirs et on n'a constaté aucune baisse de fréquentation des centres de loisirs depuis la mise en place de cette préinscription, ce qui ne veut pas dire pour autant que dans telle ou telle école, on n'ait pas pu constater localement un phénomène de ce type. Ça je peux ne pas nier, je n'ai pas de problème avec ça et même il serait intéressant de connaître ces écoles-là pour qu'on puisse travailler localement avec les familles. Donc, ceci étant posé, effectivement les questions que vous posez méritent d'être prises en compte et elles sont d'ailleurs prises en compte par la Ville de Paris, puisque vous savez que la Ville de Paris et la DASCO a mis en place une étude, que 7 000 familles ont répondu à la DASCO pour faire le bilan de ces préinscriptions et que cette étude-là fera l'objet d'une discussion en Conseil de Paris à l'automne. Je vous invite moi à rediscuter ce vœu et ce dispositif-là le moment venu lorsque la DASCO nous aura fourni tous les éléments objectifs et chiffrés de cette réforme et donc à l'automne prochain, c'est pour ça que je vous invite à retirer ce vœu du moins provisoirement en attendant de connaître les conclusions du travail de la direction des affaires scolaires.

## Mme CALANDRA

Merci M. LE BARS, je souhaite compléter comme aussi Maire mais comme Présidente également de la Caisse des écoles du 20<sup>e</sup> arrondissement. Si nous avons mis en place cette préinscription, c'est parce qu'il y avait un gâchis alimentaire qui, dans la période actuelle, était vraiment intolérable. Aux vacances de Toussaint 2016, c'est-à-dire après la mise en place du dispositif, 2 888 repas livrés et non consommés. Aux vacances de Noël 2016, 1 183 repas livrés en plus non commandés, ravioli ou surgelés, donc, évidemment ça ne peut pas être des... c'est-à-dire qu'il y a des enfants dans le même centre de loisirs qui ne vont pas manger la même chose. Certains enfants vont manger un repas qui comporte près de 40 % de bio et d'autres, non. C'est la conséquence des enfants qui arrivent sans être inscrits. Et il y a eu 1 798 repas non consommés car livrés en trop car bien entendu, des repas qu'on livre sur un centre de loisirs ne peuvent pas être déplacés au dernier moment, ne serait-ce que pour des questions d'hygiène et de sécurité sur un autre centre de loisirs. Aux vacances de février 2017, 2 636 repas livrés en trop et 1 234 repas non consommés. Aux vacances d'avril 2017, 2 970 repas livrés en trop et 1 196 repas livrés non consommés. Malgré ces chiffres qui semblent déjà extrêmement importants, imaginez-vous qu'avant la règle de la préinscription c'était plus du double de ces repas livrés en trop ou *a contrario* non consommés. D'autre part, j'indique que Mme SIMONNET nous dit « Les repas étant préparés à 9 heures du matin, il est simple de changer au dernier moment ». Mais non. Nos personnels de la caisse des écoles qui ont également des droits en tant que salariés, nos personnels à la caisse des écoles ils préparent les allotissements beaucoup plus tôt que

9 heures le matin, puisqu'ils embauchent, si je ne dis pas de bêtise, entre 7 heures et 8 heures du matin, ils préparent les allotissements, au passage, dans des conditions assez dures physiquement puisque c'est dans le froid. Nous travaillons d'ailleurs avec la médecine du travail, un ergonome sur tous ces sujets en ce moment. Ils préparent les allotissements et ensuite, les répartitions sont faites dans les camions, il y a une première tournée et ensuite il y a des deuxièmes tournées d'ajustement. Nous avons un très grand nombre de centres de loisirs. On ne peut pas ajuster au dernier moment et je rappelle que tout ceci se fait aussi au détriment d'autres salariés. Donc, nous devons trouver un juste compromis. Moi ce que je propose comme solution intelligente, c'est que ce n'est pas par un vœu qu'on va résoudre ce problème. Pour moi, la seule solution c'est qu'au moment de la discussion au Conseil de Paris dont a parlé M. LE BARS, on demande à ce que dans les centres de loisirs en début d'année, des parents précisent dans le cadre de leur emploi, et il faut quand même un petit peu justifier, précisent qu'ils ont des emplois du temps dont ils ont connaissance soit à la dernière minute soit qu'ils ont des emplois du temps aléatoires. À mon avis, on doit pouvoir trouver, centre de loisirs par centre de loisirs, des aménagements pour ces parents-là. Pour les autres, la Ville de Paris était, je rappelle, l'une des dernières places en France, l'une des dernières communes, à ne pas avoir mis en place cette préinscription. Il y a de nombreuses communes dirigées par des élus communistes, Verts, enfin, il y en a moins mais socialistes, de Droite et tout, qui avaient toutes mis en place cette préinscription, donc, je me demande pourquoi il faudrait seulement que Paris ne le fasse pas. Encore une fois, ça a des conséquences financières, des conséquences en termes d'organisation du travail, des conséquences en termes de sécurité pour les enfants parce que quand vous avez des enfants qui se regroupent sur un centre de loisirs et qu'il n'y a pas assez d'animateurs, ça peut causer aussi des préjudices etc. Donc, il est normal que nous cherchions à organiser le travail par anticipation. C'est la moindre des choses et objectivement, Mme SIMONNET, je rappelle que, pour le tarif 1, la « pénalité » induite par enfant, elle est de 14 centimes/jour, si je ne dis pas de bêtise, ce qui n'est quand même pas non plus une sanction indépassable. Même si je reconnais que pour des petits budgets et quand il y a plusieurs enfants, ça peut être une somme accumulée, mais bon, encore une fois nous on est un peu obligé de nous organiser, et notamment parce que nos personnels aussi nous le réclamaient. Donc, si nous en avons fini avec le débat sur ce vœu, je ne sais pas si vous souhaitez reprendre la parole à ce moment-là.

#### **Mme SIMONNET**

Non mais, un mot mais très court, d'abord, je remercie les différentes interventions puisque Mme la Maire et M. LE BARS, vous reconnaissez qu'il y a besoin de prendre en compte ces particularités professionnelles et vous émettez le souhait qu'au niveau du Conseil de Paris, on puisse enfin prendre en compte l'expérience qu'il y a dans d'autres villes, qui permettent aux parents qui ont des situations professionnelles ou familiales particulières de pouvoir bénéficier d'une inscription de dernière minute sans surcoût, ce qui est justement ce que nous demandons dans ce vœu, donc après je comprends que, comme vous êtes solidaires de l'exécutif parisien, vous préférez que ce débat soit reporté à l'automne prochain, néanmoins vous comprendrez que ce qui préoccupe énormément les familles, eh bien, c'est cet été, parce que cet été vous avez des familles qui ne sont pas du tout en capacité de savoir comment tout le mois de juillet et tout le mois d'août vont se dérouler et qu'il faudrait pouvoir expérimenter cette inscription de dernière minute sans surcoût, dès cet été. C'est pour ça que je maintiens ce vœu à ce Conseil d'arrondissement et je le défendrai au Conseil de Paris. Je vous remercie.

#### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie mais moi, comme je vous l'ai dit, envoyer le signe par l'adoption de ce vœu que nous renonçons à la préinscription serait un signe dramatique pour l'organisation de nos centres de loisirs, et nous sommes l'arrondissement qui, à la fois, en termes de repas livrés/jour et de centres de loisirs, en avons le plus. Pour nous, c'est déjà un colossal effort d'organisation, sans parler de l'ARE du périscolaire, des ateliers bleus, etc., ce sont déjà à des heures de travail et ça je ne peux pas renoncer à ça. Donc, comme vous l'avez compris, j'appelle ce Conseil à voter contre ce vœu, ce qui n'exclut pas que nous travaillerons avec la Ville de Paris à affiner le dispositif pour les familles qui en ont besoin.

*Après consultation des membres, le vœu est repoussé.*

- **V20.2017.095 : Vœu pour l'organisation d'une consultation publique sur la « Maison de l'Air », sur proposition de Laurent SOREL et du groupe "Place au peuple !".**
- **V20.2017.096 : Vœu des Groupes Communiste – Front de Gauche et écologistes sur le devenir de la Maison de l'Air.**
- **V20.2017.097 : Vœu de l'exécutif relatif à l'appel à projet Pavillons et à la Maison de l'Air, déposé par Frédérique Calandra, Florence de Massol, Frédéric Hocquard, Mohamad Gassama, Nathalie Maquoi, Kathy Carime-Jalime, Renaud Martin, Thierry Blandin.**

### M. SOREL

Merci Mme la Maire. Donc, effectivement nous avons décidé de déposer le vœu, ce vœu parce que nous avons eu des remontées du quartier, des habitants, des associations, des collectifs qui se plaignaient et qui se plaignent encore de n'être pas entendus par la Mairie de Paris alors qu'ils avaient pourtant la volonté de participer, de donner leur avis et de proposer pour la Maison de l'Air, enfin de faire des propositions qui soient cohérentes avec leur vision du quartier. Donc, pour rentrer un peu dans les détails, la Maison de l'Air effectivement est inoccupée depuis deux ans et aujourd'hui elle fait partie de l'appel à idées, elle est intégrée dans l'appel à idées pavillons qui a été lancée en septembre 2015. Cet appel à idées pavillons flèche, d'une certaine manière, flèche ce lieu vers des activités de restauration, des activités donc commerciales, et on a effectivement dans l'idée que le projet pourrait ressembler à un énième bar restaurant à la mode, style, par exemple, allez, allons-y, Rosa Bonheur dans les Buttes Chaumont, ou autre chose. Je n'ai rien contre ces lieux-là personnellement mais disons que l'évolution du quartier fait qu'un certain nombre de lieux de restauration se sont développés dans un quartier mélangé, dans un quartier populaire, pour celles et ceux qui le connaissent où il y a notamment la cité Pia mais pas que et il y aura un déséquilibre encore plus prononcé en faveur de certaines activités dans ce quartier adapté à une certaine clientèle, à une certaine catégorie d'habitants et nous sommes attachés effectivement à la mixité des activités. Il me semble d'ailleurs qu'un certain nombre de gens dans cette assemblée, y compris au sein de cet exécutif, parlent souvent de mixité des activités. Parlons-en effectivement sur ce quartier et admettons que le type d'appel à idées qui est lancé risque d'installer sur ce lieu une activité semblable à ce que pourrait être, par exemple, la Rotonde à Stalingrad, je ne parle pas de celle célèbre aujourd'hui qui est à Montparnasse, et il me semble que ce n'est pas la solution la plus adaptée pour ce quartier. Il y a évidemment un autre élément qui pose problème, c'est la méthode qui a été choisie par la Ville de Paris et le refus de prendre en compte les avis des habitants alors que Mme la Maire de Paris a souvent à la bouche les termes de démocratie participative, de budget participatif, et disait même qu'elle voulait donner les clés du budget aux habitants de cette ville, disons que j'ai presque envie de la prendre au mot pour cette fois en disant que, effectivement, les habitants portent des projets, ils l'ont exprimé en février 2017, par exemple, en déposant un projet de centre d'études et de réflexion environnementale sur la plateforme de budget participatif, une dizaine de collectifs de nombreux habitants qui se sont joints à cette démarche. Il me semble que la moindre des choses, si on prend au sérieux ce qu'on dit, c'est justement de prendre en compte cette démarche des habitants du quartier pour justement réfléchir à l'occupation, à la future occupation de ce lieu. Donc, il y a aujourd'hui effectivement un collectif pour la Maison de l'Air qui s'est créée qui est à la fois le regroupement de plusieurs associations collectifs et d'habitants du quartier, et ce collectif a lancé une pétition pour se faire entendre. Il a demandé en avril 2017 à nouveau à la ville d'interrompre, justement de laisser le temps à la concertation et pour l'instant, malheureusement il n'a pas été entendu. Alors nous, nous avons décidé de déposer ce vœu pour nous faire le relais aussi des revendications des habitants qui, aujourd'hui, se mobilisent sur le quartier. Il nous semble que, aujourd'hui, la solution la plus raisonnable c'est qu'on sorte, on annule, enfin, on arrête pour l'instant, on laisse le temps à la concertation. C'est-à-dire qu'on prend au sérieux la démocratie et le débat démocratique, on ne dit pas simplement comme ce qui est écrit dans le vœu défendu par l'exécutif aujourd'hui que la concertation, qu'on va d'une certaine manière... que la concertation sur cet appel à projets soit poursuivie avec les habitants et le Conseil de quartier. Alors il semble que, pour certains, la démocratie c'est « cause toujours », pour nous on prend effectivement cette question très au sérieux et on considère que pour que le débat puisse avoir lieu, il faut, surseoir, pour l'instant, il faut que l'appel à concurrence soit annulé, il faut qu'une concertation publique sérieuse et réelle puisse être menée en prenant en compte les propositions portées par les habitants et que soient privilégiés les projets solidaires, éducatifs, non marchands et d'intérêt général justement pour assurer une mixité des

activités dans ce quartier. Alors effectivement, certains peuvent sursauter à la lecture du terme « non marchand », si c'est à but non lucratif, je pense que les habitants peuvent très bien comprendre à un moment donné qu'il peut y avoir débat, donc, on n'est pas absolument contre que ce soit ouvert sur des questions à but non lucratif, à un certain nombre d'associations. Pour ce qui est de la destination de ce lieu, bon, on a donné un certain nombre d'éléments mais il y a débat aussi dans le quartier et donc, il ne s'agit pas de dire que ce lieu doit être forcément dédié à l'écologie. Il y a un certain nombre de gens qui ont porté ces propositions mais qui sont tout à fait ouverts à ce que ce soit différent. Et je termine sur une dernière chose, à la lecture du vœu de l'exécutif, j'ai sursauté en lisant ce considérant, « Considérant qu'une telle destination permettra le développement de l'attractivité économique, commerciale et touristique de ce quartier et contribuera ainsi à modifier la physionomie de ce secteur, qui continue à connaître des difficultés notamment en matière de sécurité... », à chaque fois c'est la même histoire. Moi je le connais bien ce quartier, non pas parce que j'y habitais mais parce que pendant longtemps la nounou de ma fille habitait cité Pia et donc c'est là qu'elle a été gardée ma fille, la plus grande, et donc je suis évidemment conscient des problèmes d'insécurité qu'il y a mais vous n'allez pas me faire croire aujourd'hui que ce quartier manque d'attractivité touristique. Soyons un peu sérieux. C'est assez fatigant de voir que systématiquement ce discours-là est amené quand il s'agit en fait de vendre la ville au commerce, au business. Il me semble que la Ville de Paris est une ville où le commerce et le business ont suffisamment de place, peut-être qu'il faudrait laisser aussi un petit peu plus de place aux autres activités qui sont portées qui peuvent être portées par des habitants. Les lieux comme ça ils sont précieux sur la Ville de Paris, ils disparaissent, rue des noyers, il y a un certain nombre de lieux dans le 20<sup>e</sup> et c'est assez fatigant que systématiquement on nous parle d'attractivité parce que ça ne correspond pas à la réalité que vivent les habitants de notre arrondissement et de la Ville de Paris. Merci.

#### **Mme CALANDRA**

Bien. Je vous remercie. Alors est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Vous souhaitez présenter le vœu du groupe communiste, OK, enfin, allez-y Mme LAURENT.

#### **Mme LAURENT**

Je vous remercie Mme la Maire. Je ne vais pas forcément revenir sur toutes les raisons qui nous ont amenés à déposer ce vœu puisqu'elles ont déjà été largement évoquées dans l'intervention de M. SOREL et aussi parce que le but n'est pas de vous relire le vœu déjà écrit qui mentionne un certain nombre de choses, je crois que l'idée qu'on veut avancer dans ce vœu elle est finalement assez simple, et elle rejoint d'une certaine manière une partie du vœu qui a été déposé par Laurent SOREL, c'est qu'on veut une concertation des habitants sur ce lieu. On veut que les habitants du quartier qu'ils soient associatifs, qu'ils soient réunis en collectif ou qu'ils soient des habitants simplement, puissent se prononcer sur le projet qui va avoir lieu dans cet endroit. En plus, c'est un quartier dans lequel il se passe déjà énormément de choses, dans lequel il y a beaucoup d'activités proposées par des associations et donc il y a des forces qui sont présentes et qui seraient tout à fait capables de porter des projets intéressants. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité maintenir notre vœu et maintenant je vais surtout revenir sur le vœu de l'exécutif pour expliquer notre vote sur le vœu de l'exécutif, nous nous abstenons sur ce vœu de l'exécutif parce qu'il ne nous satisfait pas pleinement sur plusieurs raisons, la première, j'évoquerai le considérant qui a également été évoqué par M. SOREL qui me choque aussi à certains égards, puisque je ne crois pas que ce soit en mettant un lieu en tout cas avec une activité économique certaine qu'on va résoudre les problèmes de sécurité sur ce quartier. Je pourrai prendre un exemple tout récent, j'étais ce weekend et je sais que d'autres élus y étaient, puisque je les ai croisés au festival « Belleville en vrai », qui est un festival qui se déroule alors maintenant sur la place de Belleville mais qui historiquement se déroulait principalement sur la place Alphonse Allais. Nous savons que sur la place Alphonse Allais il y avait des problèmes d'insécurité, il y en a à certains égards toujours, comme on peut en trouver dans la cité Pia mais c'est justement des habitants et des jeunes du quartier qui se sont constitués en association, qui ont monté un projet et qui réunissent aujourd'hui les jeunes. Ce festival se déroule pendant trois jours sans la moindre présence policière, ce sont des jeunes du quartier qui assurent la sécurité et ce festival qui se déroule très bien. Donc, je crois que c'est une preuve parmi d'autres et je pense qu'on pourrait en citer d'autres que quand les projets sont portés par les habitants, quand les projets sont choisis par les habitants et quand ils sont réalisés avec les habitants du quartier et avec les associations du quartier, on peut alors à ce moment-là résoudre un certain nombre de problèmes sur un quartier. Donc, ce considérant me pose une difficulté, et l'autre question, c'est que l'idée d'installer provisoirement, par

exemple, le Civic Hall, en soi, pourquoi pas. Moi je n'ai pas de... nous n'avons pas d'opposition à dire « Il ne faut pas que le Civic Hall soit à cet endroit-là » mais idem, ce qui serait intéressant, c'est de consulter les habitants pour savoir si ce projet, si on leur présente, si on leur dit « Voilà, il y a ce projet-là que la Ville de Paris souhaite porter et il pourrait être installé provisoirement dans ce lieu », qu'on leur en parle, qu'on leur propose et qu'on leur demande leur avis. Donc, en fait finalement la position est assez simple, elle est de dire que nous avons ce lieu qui est, en plus, un lieu..., évidemment qu'il y a eu beaucoup de propositions portées sur ce lieu, ce lieu est un lieu de rêve. Il peut faire rêver un certain nombre d'acteurs économiques sur la situation parfaite qu'il a mais pourquoi pas tout simplement discuter, faire de la concertation, et proposer un projet qui soit porté par les habitants du quartier. Ça paraît simple mais c'est... Voilà. Donc nous nous abstiendrons sur le vœu de l'exécutif. Nous voterons évidemment pour le vœu que nous avons présenté et nous voterons également pour le vœu présenté par Laurent SOREL.

### **Mme CALANDRA**

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Mme SIMONNET, brièvement puisque M. SOREL s'est déjà exprimé. Je vais le présenter moi, je vous laisse la parole sur ces deux vœux-là et ensuite je vais intervenir. Je l'ai annoncé avant. Mme SIMONNET. Oui, après je vais présenter le vœu de l'exécutif mais qu'il y ait aussi une réponse à ces deux vœux. Mme MAQUOI.

### **Mme MAQUOI**

Merci Mme la Maire. Juste une simple intervention concernant la Maison de l'Air parce que, comme Laurent SOREL ou Charlotte LAURENT, moi j'ai aussi passé du temps à discuter dans Belleville ce weekend avec des habitants, des associations qui étaient à la fois en demande d'informations claires et précises sur ce qui se passait sur la Maison de l'Air mais aussi en forte demande d'avoir un lieu pouvant accueillir un certain nombre d'activités ou d'initiatives des habitants. Ça ne me semble pas incompatible avec un projet à condition que celui-ci puisse s'inscrire, par exemple, dans un développement durable. On a des expériences en économie sociale et solidaire qui peuvent aussi permettre de concilier plusieurs enjeux et plusieurs intérêts, et concilier parce que c'est un site particulier qui est vraiment au carrefour de plusieurs espaces publics que ce soit le belvédère, que ce soit le jardin, que ce soit l'amphithéâtre, et qu'il me semble que dans la sélection d'un projet quel que soit l'avenir, celui-ci devra prendre en compte déjà les activités ou les usages formels ou informels qui sont faits, par exemple, du belvédère ou de l'amphithéâtre. Enfin, juste pour revenir, moi il me semble que le projet de Civic Hall qui est porté par l'Hôtel de ville est quelque chose en tout cas d'intéressant pendant un an puisque c'est un projet de participation, de démocratie participative et qu'en tout cas, il me semble que, dans ce quartier où il y a aussi une forte demande de dialogue, installer à un moment donné des choses, et notamment des jeunes qui développent alors pas que des outils numériques mais d'autres façons de faire de la concertation, serait pertinent en tout cas puisqu'on sait que c'est pendant un an avant leur installation définitive dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Ça me semblerait ouvrir en tout cas pendant un an sur ce lieu-là un espace de rencontre et de dialogue, qui pourrait permettre justement aussi de mener une concertation pour la suite.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Alors, oui M. GLEIZES.

### **M. GLEIZES**

Non mais je voulais présenter la position des écologistes après la présentation de tous les vœux. Donc, c'est pour ça que j'attendais pour parler. Je parle ? Oui, donc, je vais vous présenter la position des écologistes sur ces deux vœux, enfin sur ces trois vœux. Nous pensons que le débat n'est pas encore assez abouti sur ce sujet. Je ne voudrais pas être un oiseau de mauvaise augure mais je pense que nous allons sans doute nous orienter vers autre chose à la fin comme ce fut le cas sur le 48 rue Ramponneau, comme ce fut le cas sur Gambetta, ou comme ce fut le cas aussi sur un marché qui a été présenté donc en arrondissement sur les marchés urbains immobiliers où j'avais dit que j'avais des doutes sur la légalité de ce projet, et donc ça a été cassé donc en cours d'administration suite à un recours contre Decaux. Donc, voilà et je pense que là-dessus aussi donc la vision qu'il y a sur ce projet actuellement n'est pas totalement aboutie, qu'il y a encore du travail à faire et c'est pour ça que je pense que d'ici le Conseil de Paris, nous aboutirons à une position beaucoup plus affinée.

Donc en attendant nous voterons les deux projets. Alors, je vais revenir sur le fond des deux projets de vœu, je veux revenir sur le fond. Tout d'abord, étant membre de la commission concession à l'Hôtel de ville, il n'y a eu aucune prise de position de cette commission sur un fléchage ciblé vers de la restauration. C'était envisagé mais il n'y a pas eu de vote, il n'y a pas eu de ciblage, on a discuté de l'ensemble des pavillons et d'ailleurs donc il y a des idées qui ont été reprises sur certains pavillons et qui ont été renvoyées vers d'autres, notamment la question de la musée de l'œnologie, pourquoi pas, sur cet espace-là. Et d'ailleurs, dans le vœu il est marqué donc « à destination activité économique, restauration, activité culturelle associée », ça ne veut pas dire que c'est les trois à la fois, ça veut dire que ça peut être l'une ou deux de ces activités. Deuxième élément aussi dans le vœu de l'exécutif, ce qui nous a posé un problème, c'est cette histoire de fameux considérant sur la question économique et la question de l'insécurité. Je trouve que c'est très maladroit vis-à-vis des habitants du quartier, dont je fais partie, de penser qu'en modifiant uniquement les activités économiques, on va modifier la sociologie donc du quartier, et on va améliorer la sécurité. Les gens qui habitent ce quartier ils risquent d'y habiter encore pendant très longtemps parce que c'est du logement social, la gentrification peut se faire sur certaines parcelles mais pas sur l'ensemble du quartier. Et il faut aussi vivre avec les gens du quartier et je rappellerai donc un tag qui faisait florès il y a quelque temps c'est « Belleville n'est pas un zoo », c'est-à-dire que les habitants qui habitent Belleville ils ne veulent pas être considérés uniquement comme un lieu touristique et aussi donc comme des acteurs de leur propre ville et c'est pour ça que le devenir de la Maison de l'Air est très important, parce que, jusqu'à présent, cette maison était ouverte à tout le monde depuis la création du jardin de Belleville qui est quand même assez récente, qui n'est quand même pas un jardin historique et que donc ça serait bien que l'usage actuellement donc à but non lucratif, marchand soit maintenu, et doit même de garder aussi sa finalité écologique puisqu'à un moment donc, il y avait l'agent de l'écologie de la DEV qui était présent dans ce lieu, et ça serait bien que ça continue. Ensuite, parmi les arguments qui sont évoqués, je pense ça va encore s'améliorer, c'est celui sur les concessions, sur les 18 mois. « Considérant que le calendrier de la consultation officielle dans le cadre d'un appel à projets a une durée incompressible de 18 mois dans le cadre d'une concession de travaux, ce qui ne permettra pas une occupation à la Maison de l'Air avant le début mi-2019. » Ce qui est un peu contradictoire aussi avec le projet sur Civic Hall. Je veux dire que par rapport à ça, il y a un contre-exemple, c'est que parmi tous ces appels à idées, qu'il y avait la Maison des canaux. La Maison des canaux est devenue des maisons de l'ESS et tout justement elle est sortie des concessions à travaux de façon à pouvoir accélérer le calendrier parce qu'on savait ce qu'on allait faire du lieu. Donc je pense qu'après un débat préalable sur ce lieu, on peut aussi réfléchir à quelque chose donc qui pourrait aller beaucoup plus vite que de passer par une concession de travaux. La concession de travaux n'est pas obligatoire. Sur la question du financement de la concession de travaux aussi, donc qui fera appel au privé, donc le privé qui finance le public, je veux dire que quand la ville veut, elle peut, et il y a un très bon contre-exemple qui est donc le musée donc François Pinault qui va occuper la bourse du commerce sur les halles. La ville a mis 18 millions là-dessus mais je pense que la ville est capable de dégager un peu d'argent aussi sur des projets dans un quartier populaire, ça leur ferait aussi du bien. Donc, c'est pour ça que cet argument financier ne tient pas la route, et qu'on pourrait s'il y avait un bon projet à destination mais il faudrait d'abord qu'il y ait une réflexion au préalable. Oui, et puis, je vais finir sur la question de la restauration puisque c'est sûr que c'est une idée qui est défendue par certaines personnes, je veux dire que les travaux d'investissement de mettre une cuisine, rien que mettre la cuisine, ça va coûter très, très cher. Comment on fait l'évacuation ? Comment on fait l'entrée ? Comment on accueille le public ? Comment on gère la relation donc de la soirée puisque le jardin est fermé la nuit donc pour l'hiver ? Est-ce qu'on va faire une entrée par en haut ou est-ce qu'on va faire une entrée par le jardin ? Qu'est-ce que va devenir dans ce cas-là donc le théâtre de plein air qui est très utilisé on l'a bien vu ce weekend ? Donc, tout ça, ça coûte très, très cher. Et il y a eu le jour où un investisseur donc va vouloir réfléchir sur « je suis prêt à y aller », il va voir aussi la rentabilité du projet, et je pense que comme Laurent l'avait déjà dit sur Gambetta, que ce n'était pas rentable donc forcément c'est la Caisse des dépôts et consignations qui a récupéré un projet privé qui coûte un peu à la ville, donc, je pense que là aussi, aujourd'hui, la réflexion n'est pas aboutie et que cette question de restauration ne tient pas la route d'un point de vue économique et donc, ça serait bien de se revoir autour de la table avec les acteurs du quartier, avec d'autres acteurs pour pouvoir réfléchir à une solution pérenne pour ce lieu qui est très important pour le quartier. Donc, nous voterons les deux vœux.



## Mme CALANDRA

Alors, je vais à la fois présenter le vœu de l'exécutif et répondre à un certain nombre d'interrogations, en tout cas, essayer d'y répondre. D'abord, je voudrais rappeler l'historique rapidement et le calendrier de cette future occupation de la Maison de l'Air tel que ça a été arbitré par l'Hôtel de ville en début de mandature, c'est-à-dire par Anne HIDALGO puisque c'est un arbitrage qui m'a été transmis par le cabinet de la Maire de Paris. Donc, je rappelle que la Maison de l'Air elle est fermée au public depuis 2013 et qu'auparavant elle n'était ouverte que sur des projets sporadiques depuis une dizaine d'années du type culture hydroponique etc. mais que c'était des projets qui n'étaient pas ouverts au grand public la plupart du temps ou alors, à quelques classes, à quelques scolaires sur des horaires très restreints. Donc, je rappelle que nous avons quand même là un bâtiment qui n'est pas classé équipement de proximité de la mairie d'arrondissement, donc qui dépend directement de la ville, de l'Hôtel de ville et qui est quasiment fermé au grand public depuis près de dix ans, en dehors des quelques projets que nous avons pu y installer temporairement et à condition. Elle n'était alors ouverte que quand les gens qui géraient ces projets, les associations étaient présentes dans le bâtiment. Ce bâtiment par ailleurs a été construit dans les années 80 et il présente alors d'abord un urbanisme et une esthétique discutable mais ça nous n'y pouvons pas grand-chose mais surtout il présente de très gros problèmes à tous niveaux. C'est-à-dire qu'il est très chaud l'été, très froid l'hiver, il n'y a pas d'isolation, il est alors très loin de plan climat, etc. Donc, déjà il présente d'énormes problèmes d'usage, autrement dit, quel que soit l'usage qu'on souhaite y faire, il faudra procéder à des investissements très lourds, quel que soit l'usage qu'on veuille mettre dans ce bâtiment et notamment un usage pérenne, il faudra procéder à des investissements très lourds. Alors moi je voulais aussi répondre donc sur l'historique, il y a un lancement le 24 septembre 2015 d'un appel à idées concernant une vingtaine de sites parisiens actuellement inoccupés ou dont les contrats d'occupation arrivaient à échéance et majoritairement situés dans les parcs et bois parisiens. Donc la Maison de l'Air n'est pas un cas isolé. Pour le 20<sup>e</sup> arrondissement, le site ciblé est donc la Maison de l'Air. Je rappelle que l'objectif de cet appel à idées était de permettre aux professionnels et acteurs des différents secteurs économiques, l'ESS est concernée également, de faire émerger des idées de destination de ces sites, ça peut être l'ESS et donc des associations afin de renforcer l'attractivité de ces sites pour les Parisiens, en proposant une destination innovante et originale avec une ouverture au plus grand nombre, une mise en valeur en prenant en compte la localisation et leur valeur patrimoniale et historique, une insertion harmonieuse et cohérente dans leur environnement avec l'idée de les ouvrir sur l'espace public. Donc, il y a déjà quelques critères qui disent et il n'est pas spécifié que ça devait être de la restauration. C'était beaucoup plus large que ça. Et bien entendu il y a, dans cet appel à idées qui doit se transformer en appel à projets, une dimension importante pour la ville de recette dans un budget contrat. Alors, moi j'entends le discours « quand la Ville de Paris veut, elle peut ». Enfin, je rappelle que nous sommes dans une contrainte budgétaire de plus en plus grande. Nous avons procédé à d'énormes investissements depuis le début de cette mandature et dans les deux mandatures précédentes et à un moment donné il convient de faire des choix et de faire attention et encore une fois c'est un arbitrage qui n'a pas été fait par la seule maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, qui a été fait à l'Hôtel de ville. Entre octobre et novembre 2015, il y a eu des visites programmées de la vingtaine de sites avec les entreprises et les associations intéressées et la Maison de l'Air a été l'un des cinq sites parisiens les plus visités dans cette phase à savoir 23 visites. Il y a eu un dépôt par les entreprises ou associations intéressées d'un dossier avant le 11 décembre 2015 et 8 idées ont été déposées pour la Maison de l'Air. La ville a ensuite analysé les idées déposées selon les critères du règlement, attractivité, ouverture du site aux Parisiens, mise en valeur du site afin d'attribuer une thématique d'activités pour chacun de ces sites et sur la base de cette destination la plus appropriée telle que issue de l'analyse des idées, la ville lancera un appel à projets avec avis d'appel public à concurrence publié sur paris.fr qui donnera également le bilan anonymisé de l'appel à idées. Donc, je rappelle qu'une telle procédure publique ne permet pas de lancer une concertation publique en amont du lancement de la consultation puisque le projet n'est pas défini. Il s'agit d'une commande publique comme l'a rappelé le cabinet d'Anne HIDALGO dans la réponse faite à certains habitants qui en avaient fait la demande. À ce jour, l'appel à idées a ressorti une priorité activité économique et restauration, activité associée à des activités culturelles afin d'ouvrir largement ce bâtiment aux promeneurs du parc et aux habitants du quartier. Maintenant les informations dont je dispose aujourd'hui quant au calendrier des démarches d'appel d'offres et à ce que doit devenir ce site pendant la phase intermédiaire et aux problématiques qui ont pu se faire jour depuis l'appel à idées. En mai 2016 le ministère de la Défense a demandé à la Ville de Paris de mettre à disposition ce site pour les forces Sentinelle Vigipirate. Cette mise à disposition n'a pas pu se faire pour des raisons de contrôle réglementaire non effectué, de présence possible d'amiante et de normes réglementaires

de sécurité non assurées sur ce site sans lourds travaux à financer. Travaux qui, dans le cadre de l'appel à projets, seront donc financés par le candidat retenu et non par la Ville de Paris. Ensuite, aucun lancement officiel de l'appel à projets ne pouvait être fait avant transfert d'affectation du site, la direction des espaces verts à la direction des finances de la ville. Cela vient d'être fait et signé par Philippe CHOTARD il y a quelques jours. Ce transfert d'affectation lance le délai de la phase des diagnostics de sécurité indispensables avant l'appel à projets. L'ensemble de ces diagnostics devraient être complets d'ici fin octobre. À partir du résultat de ces diagnostics, la consultation officielle pourrait être lancée pour 18 mois de procédure incompressible pour une concession de travaux, donc lancement de candidature, réception des offres, ouverture des candidatures, sélection des candidats admis aux négociations, analyse des offres. Cela doit donc nous amener à début mi-2019. Dans cette période, la mairie de Paris m'a fait part fin mars de son souhait d'utiliser le site si les diagnostics de sécurité obtenus d'ici fin octobre le permettent comme lieu provisoire d'accueil du Civic Hall dont elle a fait l'annonce en juin 2016 en attendant sa localisation pérenne dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, une fois le départ du Tribunal d'instance du 10<sup>e</sup> arrondissement de la mairie du 10<sup>e</sup> acté. Je vous rappelle donc ce concept du Civic Hall qui est un espace dédié au Civic Tech et un lieu d'innovation de débat et de diffusion connecté à la population sur le modèle new-yorkais ou madrilène. Il sera un incubateur d'innovation civique, un lieu de rencontre entre élus, citoyens, administration, une agora démocratique qui permettra de repenser la Mairie du XXI<sup>e</sup> siècle, de répondre à la demande croissante des citoyens pour leur participation à la vie de la cité, donc il me paraît dans ces objectifs répondre à un certain nombre de vos préoccupations, et ce sera un lieu de rencontre de dialogue de construction des politiques municipales où se retrouvent de nombreux partenaires, jeunes entrepreneurs à grands acteurs de l'économie numérique, chercheurs, sociologues, étudiants mais également administrés, élus et associations. Donc, ce lieu sera confié à des acteurs externes associatifs. Il y a un lancement d'appel à projets fin juin 2017 pour le Civic Hall et une partie de l'espace sera animée par la Ville de Paris afin de faire connaître ces dispositifs, actions et outils consacrés à la participation et à l'engagement citoyen. J'ai donné fin mars mon accord à la Maire de Paris pour cette affectation provisoire afin de ne pas laisser la Maison de l'Air sans activité pendant les 18 mois de l'appel à projets. Alors je rappelle que l'appel à projets activité économique, restauration, activité culturelle souhaité par la Maire de Paris et par moi-même qui sera lancé fin 2017 pour la Maison de l'Air est, pour moi, essentiel afin de développer l'attractivité économique, commerciale et touristique de ce quartier. M. SOREL, vous trouvez que ce quartier est suffisamment attractif touristiquement, etc. Premièrement, je sais que je ne suis pas sûre à vous entendre que ce soit une préoccupation prioritaire, moi les citoyens me parlent également et ils me parlent souvent de leur chômage et de leur recherche d'emploi. Donc, on est un arrondissement de 200 000 habitants qui a plus de 10 % de taux de chômage qui est un taux élevé pour la Ville de Paris et nous avons, je le rappelle, une très grande partie de notre population à faible qualification, voire absence totale de diplôme et qui peut trouver des emplois dans les emplois induits par l'activité touristique, donc je rappelle quel est le premier employeur à Paris. Alors je ne sais pas pour vous mais pour moi, en ce qui me concerne, les populations les plus modestes et souvent les populations en insertion très éloignées de l'emploi sont assez contentes de trouver des emplois dans la restauration, le tourisme et les choses induites par ces activités. D'autre part, l'objectivation des chiffres du tourisme font que notre arrondissement est encore très loin des objectifs qu'on pourrait lui fixer. Je rappelle qu'on a fait en sorte... de toute façon, la topographie du lieu fait que ce ne sera jamais un tourisme de façon barcelonais puisqu'on ne peut pas monter en bus, on ne peut pas garer de bus, on ne peut pas créer un tourisme de masse dans ce quartier-là. Mais on peut y faire venir malgré tout et c'est déjà le cas, vous avez des associations qui organisent des visites à pied du parc et de Belleville et de Ménilmontant et qui remportent un certain succès. J'ai entendu un autre argument sur la sécurité. Alors comme vous le savez à la mairie du 20<sup>e</sup>, c'est moi qui m'occupe des questions de sécurité, alors moi aussi je connais très bien le quartier de Belleville, moi j'y ai habité pendant 14 ans et m'expliquer que parce qu'une fois par an, « Belleville en vrai » se passe bien, ça veut dire qu'il n'y a pas de problème de sécurité, excusez-moi, il faut que vous disiez ça à la production de cinéma de Mme SERVAN-SCHREIBER qui a essayé de tourner une scène d'un de ces films au croisement Piat-Faucheur-Envierges il y a quelques mois et qui n'a jamais pu le faire parce qu'elle a été attaquée par la bande des dealers de la villa Faucheur qui n'étaient pas contents parce que la production avait refusé de payer le racket auquel sont par ailleurs soumis tous les commerçants de cette rue depuis des années. Je rappelle que le vieux Belleville, alors je ne sais pas si vous connaissez bien le quartier mais moi je connais Jo PANTALEO par cœur et le vieux Belleville qui, pendant des années, a été le seul bistrot qui arrivait à ouvrir dans cette rue a été soumis durant des années à un racket violent, quant à Marie CABRETTE, quand elle tenait « la Mer à boire » et qu'elle a osé faire l'exposition des caricatures de Mahomet pendant des mois, elle a été assaillie à coup de lance mortier, à coup de

pétard, on lui envoyait d'abord des gamins de 6 ans qui saccageaient l'intérieur du bistrot, ensuite on lui a envoyé des vagues de types qui faisaient 1,90 mètres, ils étaient courageux contre trois femmes. Elle a porté plainte, elle a dû aller en procès, elle a été menacée, elle a fini par abandonner son bistrot de guerre lasse et sous les menaces. Ensuite, le repreneur suivant que j'ai vu a de très nombreuses reprises en réunion a reçu des douilles de balle dans une enveloppe, a été menacé a de très nombreuses reprises, s'est fait casser la figure à plusieurs reprises devant ses clients sur la terrasse du café etc. Ensuite, l'association Folk en scène qui organise des bals folk depuis des années, c'est une des plus persistantes, c'est malheureux ils organisent des bals folk, c'est honteux, depuis des années dans le théâtre de verdure du parc de Belleville. Régulièrement ils se font l'objet de razzia, de rezzou en bon arabe, si j'ose dire, sur leurs danseurs qui sont souvent des gens d'un certain âge et qui se font piquer leur téléphone portable, leur porte-monnaie, casser la figure s'ils résistent, etc. Pardonnez-moi de vous dire, c'est moi qui reçois les rapports du Commissaire de police, c'est moi qui traite avec mon équipe et avec Karim AINAOUI, notamment vous le savez, ces sujets, c'est moi qui me porte au-devant des victimes et hélas trop souvent, alors permettez-moi de vous dire que votre immense connaissance de sécurité à Belleville laisse encore un tout petit peu à désirer. Donc, il y a une guerre de territoire avec les dealers de drogue à l'angle Piat Faucheur Envierges qui dure depuis plus de 30 ans. Pourquoi ? Parce qu'il y a là une bande qui est installée sur une voiture qui est dans le passage et cette bande est dérangée par les terrasses des bistrots, eh oui, les commerçants font partie de la reconquête pacifique de l'espace public. Je préfère voir des commerçants que des policiers ou des CRS, comme il y a eu pendant des années mais vous n'étiez pas élus à cette époque-là, moi j'étais élue de Michel CHARZAT, et il y a eu un car de CRS en permanence dans la rue des Envierges pendant près de 10 ans. Allez demander à Jo PANTALEO, le patron du vieux Belleville, il vous le dira. C'était lui qui l'avait demandé, et pour pouvoir ouvrir son affaire, il était obligé d'avoir un car de police dans la rue. Alors, oui, ça va mieux et pourquoi est-ce que ça va mieux ? Parce que Jo PANTALEO, grâce, et je remercie les services de la Ville et l'obstination de mon cabinet, va enfin pouvoir disposer d'une terrasse rue des Envierges parce que nous allons la passer en zone de rencontre à 20 km/h, nous allons ce qu'on appelle recharger la rue, c'est-à-dire végétaliser la rue, etc. Pourquoi ça va mieux aussi ? Parce qu'il y a La mer à boire qui est devenue ensuite Le haut Paris et qui maintenant s'appelle je ne sais plus comment, a une terrasse qui surplombe le belvédère et qui permet par la présence de nombreux consommateurs de dissuader les bandes de voyous d'exercer leur emprise. Pourquoi ça va mieux aussi ? Parce que nous avons travaillé avec Martin et, avant lui, avec Francine VINCENT-DARD à la mise en place du belvédère des artistes avec les petits commerçants qui sont là etc. Excusez-moi de dire que régulièrement encore dans le parc de Belleville, la direction des espaces verts nous fait remonter des agressions sur leurs gardiens, des incivilités très nombreuses, des difficultés à gérer ce parc. À partir du 10 juillet, ce belvédère fait l'objet d'une surveillance constante de la part des services de police et de moi-même. Je me porte moi tous les 13 juillet au soir, je vais boire un verre à cette terrasse et vous savez pourquoi ? Parce qu'à 18, 19 heures, les gamins entre 6 et 10 ans sortent avec des sacs à dos, et dans les sacs à dos il y a des pétards et ils commencent à tirer dans tous les sens. Et ensuite, les plus grands arrivent et font des batailles en jet de pétard mortier, et comment est-ce qu'on est arrivé à limiter ? Alors chaque année il y a des doigts arrachés, il y a eu, je vous rappelle, dans le quartier de la Réunion pour les mêmes raisons un mort, une personne est décédée parce qu'il y a eu le feu dans son appartement à cause d'un pétard. Pourquoi est-ce que ça va mieux ? Parce que chaque année je fais la tournée de tous les points chauds, le 13 juillet du 20<sup>e</sup> arrondissement pendant que vous, vous êtes tranquillement chez vous et je vais rue Piat, je vais à la villa Gagliardini à Dury-Vasselon, je vais dans rue Pointcarré, etc., dans tous les coins où on a observé qu'il y avait des pétards et avec les habitants, nous descendons et nous occupons l'espace public et dans ces cas-là quand les habitants descendent pacifiquement occuper l'espace public, en buvant des jus d'orange, en mettant des tables dehors, etc. et en rabrouant les enfants qui font les idiots, alors il y a moins de pétard, moins d'incendie, moins de mort, etc. Donc, c'est facile de me parler de Belleville qui va mieux. Oui, ça va mieux parce qu'on y travaille depuis des années et qu'on y a passé des heures en réunion et des heures de boulot. Quant à la question de la démocratie participative, je suis quand même extrêmement surprise de ce que j'entends puisque Florence de MASSOL et moi-même avons évoqué ce projet à la séance plénière du Conseil de quartier de décembre dernier. Donc, nous avons en toute transparence parlé de l'appel à idées qui sera suivi de l'appel à projets etc. Et par ailleurs, je suis toujours si extrêmement surprise quand certains groupes politiques me rapportent que des habitants ou des associations sont allés leur parler alors que je n'ai reçu aucun courrier. Je n'ai pas reçu une seule lettre, une seule saisine de ces personnes qui n'hésitent pas à écrire à la maire d'arrondissement, à s'exprimer auprès de moi, m'envoyer un mail, on peut me trouver très facilement. Aujourd'hui moi je n'ai pas reçu... alors peut-être si, depuis 48 heures, mais avant je veux dire, les mois derniers, je n'ai pas reçu d'alerte ou de

demande sur la Maison de l'Air. Moi je suis ouverte à tous les projets, je n'ai pas d'*a priori*. Si des projets peuvent être portés par des associations, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, je serai pour. Et ce que nous avons écrit dans notre vœu, c'est que nous souhaitons que la mairie du 20<sup>e</sup> soit évidemment participante de la rédaction du cahier des charges pour l'appel à projets. Ce qui me paraît le plus essentiel. Mais encore une fois, je le redis, moi la bataille pour l'emploi elle est prioritaire pour moi et elle m'intéresse. La bataille pour la création de richesses, oui, excusez-moi, ça n'est pas sale, c'est important parce que pour redistribuer des richesses il faut en créer et enfin, la bataille aussi pour le fait que des gens puissent aller paisiblement dans ce quartier sans connaître de difficulté et aujourd'hui, si ça va mieux, c'est le résultat d'un travail incessant depuis 2008. Incessant. Et une chose aussi quand on me dit qu'il y a des manques dans le quartier, je rappelle que la Ville de Paris à ma demande a mis des millions d'euros dans la rénovation du centre Archipéla dans son agrandissement, dans l'agrandissement de la crèche etc. Je rappelle que nous avons investi aussi dans l'espace jeune. Je rappelle que nous avons investi dans un certain nombre de choses dans ce quartier. Donc, voilà, on a travaillé. Nous avons continué à livrer du logement social mais de bien meilleure qualité que ce qui se faisait avant. Nous avons créé une piscine dans ce quartier et elle a coûté une blinde parce qu'elle était livrée à la petite cuillère dans la rue des noyers. Nous allons inaugurer une résidence sociale pour femmes à la rue, pour femmes SDF. Nous allons inaugurer une nouvelle crèche dans un quartier qui en manquait furieusement etc. Dites-moi dans ce que nous avons fait qui n'a pas correspondu aux besoins du quartier ? Nous avons livré une structure qui est tenue par l'OSE pour l'accueil des enfants polyhandicapés, des enfants profondément handicapés. Expliquez-moi. C'est nous qui l'avons fait, le 20<sup>e</sup> arrondissement, c'est nous qui avons trouvé le lieu, qui avons aidé avec la Ville de Paris au financement de cette structure que j'ai inaugurée il y a plusieurs années avec Bertrand DELANOË, expliquez-moi en quoi la politique qui a été menée depuis 2008, voire depuis 2001, dans ce quartier n'est pas une politique de Gauche. J'aimerais comprendre. Donc, moi ce que je redis, c'est que si des associations et des habitants veulent participer à l'appel à projets, se positionner pour monter un projet sur la Maison de l'Air, ils sont les bienvenus. Il y a un dispositif une procédure, qu'ils s'inscrivent dans ce processus, pourquoi pas. Mais aujourd'hui le message clairement délivré, c'est que la Ville de Paris ça va peut-être changer demain, je ne sais pas mais aujourd'hui la Ville de Paris clairement ne souhaite pas mobiliser les moyens financiers pour les investissements lourds pour que ce lieu puisse être ouvert au public en permanence. La Ville de Paris me dit « Je n'ai pas les moyens ». C'est pourquoi il y a un appel à projets. Un appel à idées puis un appel à projets. Alors Mme SIMONNET brièvement et ensuite Monsieur... Ah oui, si, excusez-moi, il y a un dernier argument que je n'ai pas employé. J'ai été extrêmement surprise mais au bon sens du terme, très positivement par l'accueil très positif qui a été fait à des projets que nous avons portés, la mairie du 20<sup>e</sup>, à savoir le café Natema et aussi le Super Café place Mélina Mercouri, que quelqu'un comme Frédéric GUERRIEN, par exemple, ou Antoinette GUHL, qui y sont régulièrement, trouvent formidable qu'il y ait un café au rez-de-chaussée d'un immeuble Paris Habitat qui gagne de l'argent, qui est tenu par des personnes privées, avec des salariés et qui profite, bénéficie d'un espace public merveilleux qui est la place Melina Mercouri et tous les aménagements, le jardin devant, etc. Vous avez trouvé ça formidable. Pourquoi est-ce que là ce n'est pas formidable ? C'est ça que je ne comprends pas bien. Je n'explique pas les différences de traitement et de considération. Mme SIMONNET.

### **Mme SIMONNET**

En fait, il y a une phrase que vous avez dite à la fin qui, je pense, résume « La ville ne veut pas mettre les moyens pour financer un autre projet. » La ville d'ailleurs veut même récupérer des moyens. La ville veut, dans le cadre d'une concession, récupérer des pépètes parce que une concession ça permet de ramener des sous dans la caisse, des recettes et que dans le cadre de la politique d'austérité et de baisse des dotations de l'État, la ville essaie, par le biais de concessions diverses et variées, d'augmenter les recettes. Et donc on est bien dans ce schéma-là. Et donc, dans ce schéma-là il s'agit non pas de se dire quels sont les besoins de la population, mais plutôt qu'est-ce qui convient à l'objectif budgétaire de la ville. Deuxième chose, vous dites ça va mieux parce que ci, ça va mieux parce que ça. Est-ce que vous croyez que ça va aller mieux à Belleville parce qu'il y a un commerce supplémentaire ou est-ce que vous pensez que ça va aller mieux à Belleville parce qu'il y a un projet sur lequel des habitants et des habitantes peuvent s'impliquer, qui a été co-élaboré, avec eux, par eux et pour eux ? Quand on dit ça, ça ne veut pas dire qu'on est contre les commerces et d'ailleurs, c'est une bonne chose de soutenir la diversité des commerces de la rue Piat comme d'ailleurs et on a déjà plus d'une fois débattu de l'enjeu de la bataille pour la diversité des petits commerces et on a eu déjà nombre de désaccords justement sur les choix de la ville qui, au contraire,

ne permettent pas suffisamment de préserver la diversité des petits commerces et d'ailleurs on voit bien comment les grandes enseignes ne cessent de s'étendre sur la capitale. Est-ce que ça va mieux quand on permet une implication citoyenne plus forte ou est-ce que ça va mieux dans un quartier parce qu'on fait l'attractivité économique, le développement touristique, c'est-à-dire, en d'autres termes, une politique qui aggrave une gentrification de la capitale et on sait pertinemment que ces politiques de gentrification à un moment donné font que ça change le peuplement d'un quartier. Nous sommes contre la gentrification de Belleville et ce discours sur l'attractivité économique, sur l'attractivité touristique, on avait eu le même sur rue Ramponneau. Et heureusement la mobilisation a eu raison et a arraché une victoire. Parce que, sur rue Ramponneau, qu'est-ce qui était prévu à ce niveau aussi du quartier de Belleville ? Il a été prévu de défendre l'attractivité touristique, l'attractivité économique en faisant un hôtel à touristes parce que c'était ça derrière le faux mot d'auberge de jeunesse, qui n'était absolument pas des auberges de jeunesse issues de l'économie sociale et solidaire. Bien. Et là, finalement, au projet initial de l'hôtel à touristes rue Ramponneau, on a un projet finalement qui ressemble plus à un resto à bobo sur cet endroit-là du jardin de Belleville qu'autre chose. Moi j'aimerais bien qu'on parte d'abord des besoins des habitantes et des habitants et tel qu'ils l'expriment et que ce soit ça le point de départ et que le point de départ ça ne soit pas comment on va essayer de faire un peu de sous qui rentrent dans les caisses de la ville parce qu'une concession, c'est cela, et je ne comprends pas ou plutôt je comprends trop bien qu'à ces politiques d'austérité il y ait toujours des choix, de renoncements libéraux qui font qu'on est capable finalement de dégager des moyens pour la fondation Bernard ARNAULT, pour la fondation François PINAULT pour finalement une mise en vente de parcelles de la ville, pour des intérêts privés au lieu de se poser la question de la priorité des investissements que nous faisons, pour faire en sorte qu'il y ait des équipements qui puissent répondre à l'intérêt général dans un respect d'une co-élaboration avec et pour les habitants. Or là ça n'est pas avec et pour les habitants. Alors je comprends, Mme la Maire, que ça ne soit pas de votre responsabilité parce qu'il s'agit d'un arbitrage du début de mandature de Mme HIDALGO et ces appels à idée sur ce pavillon comme les autres appels à projet, moi je vous rappelle que j'ai voté contre au Conseil de Paris pour justement ces raisons-là, c'est que derrière ces appels à projet, finalement ça n'est pas du tout l'implication citoyenne qui est recherchée, plus de démocratie participative, mais c'est au contraire une mise en concurrence pour que des opérateurs privés s'impliquent. Alors, bien sûr dans ces opérateurs privés, il peut y avoir des structures issues d'économie sociale et solidaire, mais vous comprenez bien que si on fait en plus dans le cadre de la concession porter la nécessité que ça ramène des recettes à la ville qu'en plus ce soit le porteur de projet qui assume l'ensemble des travaux, forcément ça limite les structures qui vont être en capacité d'y répondre, et que forcément un collectif associatif citoyen issu d'un quartier va avoir du mal en plus à prendre en charge l'ensemble des travaux, surtout s'il y a du désamiantage et que sais-je encore. Donc, prenons le problème par le bon bout. Est-ce qu'il y a trop de structures associatives pour permettre les projets des habitants dans ce quartier ? Je ne pense pas. Est-ce que trop de structures associatives et d'implication citoyenne nuiraient au vivre ensemble dans ce quartier ? Je ne pense pas. Est-ce que c'est forcément en développement des activités consuméristes qu'on crée plus de qualité de vivre ensemble ? Je ne pense pas. Voilà, donc, Mme la Maire, nous avons là un clair désaccord, on a une cohérence libérale, d'un côté, et une volonté alternative et citoyenne, de l'autre. Alors évidemment on votera le vœu du groupe communiste et par contre on votera contre le vœu qui pense que l'attractivité économique et l'innovation qui sont simplement un jeu de Novlangue libéral pour, *grosso modo*, aboutir à plus de gentrification et de l'hypocrisie sur la fausse démocratie participative, nous voterons contre le vœu de l'exécutif.

### **Mme CALANDRA**

Oui, avant de donner la parole à M. GUERRIEN, je rappelle que dans de nombreuses réunions de concertation comme nous avons décidé du projet de la rue des noyers, vous vous souvenez que c'était des engagements qui étaient pris sous mon prédécesseur et notamment l'engagement de faire des résidences très sociales pour personnes à la rue et une crèche, je rappelle que les mêmes collectifs citoyens m'avaient objecté qu'il ne fallait pas déménager les quelques personnes qui, sous-couvert de l'association, avaient, pardonnez-moi, privatisé des mètres carrés qui appartenaient à la Ville de Paris et payé des loyers pour quelque chose comme 400 € par an pour des maisons et si ça, ce n'est pas une privatisation, je ne sais pas ce que c'est. Le collectif citoyen ça dépend quelle tête il a mais il y a des privatisations aussi par des collectifs citoyens. Il représente combien d'habitants de Belleville le collectif citoyen ? Moi je demande à voir parce que nous, en tout cas, on sait puisqu'on a été élu, on s'est présenté à des élections. On a été élu démocratiquement. Oui, il y a des gens qui me disent « Nous représentons... », ils m'écrivent « Mais nous représentons les habitants de Belleville. »

Ah bon ? Ils ont été consultés les habitants de Belleville, tous les habitants de Belleville, nous en discuterons plus tard. Oui, chiche. M. GUERRIEN.

**M. GUERRIEN**

Oui, merci donc, je voulais faire court parce que je crois qu'on a bien entendu l'ensemble des arguments et des positions, néanmoins puisque vous interpellez nommément, oui il y a une différence quand même entre le super café ou Natema puisque vous les citez qui sont des petits locaux, de pied d'immeuble et des commerces qui avaient cette vocation-là et un certain nombre d'affectations et de changement d'affectation sur les équipements majeurs dans le 20<sup>e</sup> arrondissement qui sont alors, on ne va pas revenir, sur le rectorat, les amandiers, et maintenant la Maison de l'Air etc., et qui étaient des centres qui avaient des vocations d'intérêt général artistique et qui, comme ça a été bien rappelé à l'instant par Mme SIMONNET, sont aujourd'hui cédés à des activités à vocation commerciale et privée, donc, ça correspond aussi à une vision de la ville mais on n'est pas sur des équipements de la même ampleur. Mais ce pourquoi j'avais demandé la parole, c'était aussi pour bien éclairer avant le vote de tout un chacun les uns et les autres puisque, à ma connaissance, dès le mois de décembre 2016, des habitants de Belleville se sont mobilisés, ont écrit, ont sollicité des élus à la mairie du 20<sup>e</sup> mais aussi la maire de Paris pour demander à être mieux associés à ce projet-là, donc, ça ne date pas de ce weekend et d'ailleurs, à ce sujet aussi, je crois que, par contre, ce qui date d'il y a quelques jours seulement et qui monte très, très fort, c'est une pétition des habitants du quartier, donc là aussi il y a une mobilisation qui va au-delà du collectif citoyen et un vœu du Conseil de quartier. Donc, après on peut s'asseoir sur le Conseil de quartier, ces décisions mais elles représentent quand même quelque chose...

**Mme CALANDRA**

Excusez-moi, quand est-ce qu'il a été adopté le vœu et dans quelle séance plénière du Conseil de quartier ?

**M. GUERRIEN**

Ah ! Je ne sais pas, avril peut-être. Non ?

**Mme CALANDRA**

Il n'a pas été adopté, il n'y a pas eu de séance plénière pour l'adoption de ce vœu.

**M. GUERRIEN**

Ah oui. Ah bien, ça, c'est... alors on peut revenir au débat du début de mandature où nous avons demandé à préciser justement les conditions dans lesquelles le Conseil de quartier pouvait s'exprimer. Mais ça a contribué je crois aussi aux vœux que nous présentons les uns et les autres et concernant nos vœux qui sont d'ailleurs assez proches, il y a une précision dans le nôtre qui est importante qui est de demander d'associer la mairie du 20<sup>e</sup> à la décision du devenir de ce lieu. Là aussi je pense qu'on a un sujet et qu'on est bien placé ici en Conseil d'arrondissement pour exprimer une volonté vis-à-vis de l'Hôtel de ville puisque comme vous l'avez rappelé vous-même Mme la Maire, c'est la Maire de Paris et c'est au niveau de l'Hôtel de ville que les décisions sont prises. Aujourd'hui nous sommes dans la bonne enceinte pour peut-être réaffirmer ces principes de démocratie participative et d'association des citoyens auxquels nous sommes tous attachés dans cette assemblée. Merci.

**Mme CALANDRA**

Bien. Je vous remercie. Je vais vous consulter. Je voulais juste dire en point final qu'encore une fois rien n'empêche que ce soit une entreprise d'insertion, par exemple, ou un acteur de l'économie sociale et solidaire qui soit choisi, ce qui me paraît défendre et porter l'intérêt général dont nous venons de parler longuement.

*Après consultation des membres, le vœu présenté par M. SOREL est repoussé.*

*Après consultation des membres, le vœu présenté par les Groupes Communiste – Front de Gauche et écologistes est repoussé.*

*Après consultation des membres, le vœu présenté par l'exécutif est adopté.*

- **V20.2017.100 : Vœu pour la transparence des opérations concernant le site de l'ancien rectorat avenue Gambetta, Sur proposition de Fabien Nony et du groupe "Place au peuple !".**

#### M. NONY

Oui, Mme la Maire, mes chers collègues, voici encore un bel exemple de démocratie participative dont nous allons pouvoir discuter. Non, sérieusement bien évidemment comme tout le monde le sait, ce projet de transformation du site de l'ancien rectorat au contraire a été mené dans l'opacité la plus complète. On sent bien que certains auraient bien aimé que tout cela se passe le plus loin possible des yeux et des oreilles de la population du 20<sup>e</sup>, le plus loin possible aussi des yeux et des oreilles des élus d'opposition mais malheureusement cela s'est su. Cela s'est su et cela a donné lieu depuis plusieurs mois à une mobilisation exemplaire et très forte de la population du 20<sup>e</sup> d'associations, d'habitants, de commerçants regroupés en collectif. La question a donc été discutée en Conseil d'arrondissement et vous avez bien dû accepter, Mme la Maire, certains échanges à ce sujet-là, vous avez bien dû accepter également de nous donner quelques arguments à ce sujet à propos du devenir de ce site et à propos de ce projet de transformation du site de l'ancien rectorat mais tous ces arguments n'ont pas apaisé l'inquiétude de la population qui constate plusieurs choses, qui constate déjà l'absence de concertation réelle sur le devenir de ce site alors qu'on a quand même là une parcelle absolument exceptionnelle en plein cœur du 20<sup>e</sup> arrondissement, je pense que c'est une occasion qui ne se présentera pas d'aussitôt, qui s'inquiète de l'effet que, pour avoir l'ouverture d'un grand centre commercial sur les commerces de proximité dans le quartier, qui s'inquiète du gâchis en somme que représente tout ce projet, alors face à ça vous nous avez dit évidemment « Il s'agit d'une transaction privée. Ça nous coûterait beaucoup trop cher si on devrait racheter » et quand un certain nombre de personnes se sont étonnées du montant de la transaction initiale, je ne parle pas de la dernière transaction en date, vous nous avez dit « Mais de toute façon le bâtiment est pourri d'amiante, donc, non, finalement, donc, on sait qu'il y aura d'énormes travaux, dans ces conditions-là, c'est somme toute c'est un montant raisonnable. » Depuis la mobilisation des habitants s'est poursuivie même si malheureusement l'économie générale du projet n'a pas été revue, il faut dire que le projet s'est su tardivement, trop tardivement sans doute et depuis, entretemps, qu'avons-nous appris ? Nous avons appris quelques travaux après, que ce bâtiment qui était pourri d'amiante et qui avait donc, si ma mémoire est bonne, été acquis pour un montant de 90 millions de... donc la revente de ce bâtiment avait donné lieu à une plus-value de 50 millions d'euros et là je parle des chiffres qui sont officiels puisque ce bâtiment a été racheté, l'ensemble du site a été racheté pour un montant de 137 millions d'euros, ça ce n'est pas le groupe Place au peuple qui l'invente, c'est dans le communiqué officiel de la société Icade qui l'a donc racheté à la filiale du groupe Cargill. Je veux le rappeler en passant, qui est le groupe Cargill. Grande société américaine responsable entre autres de déforestation en Amazonie, impliquée également dans la spéculation sur les denrées alimentaires, voilà de charmants partenaires d'affaire, n'est-ce pas ? Et ces gens-là donc ont réussi à faire une jolie culbute de 50 millions d'euros, semble-t-il, et faire une jolie culbute grâce à qui ? Grâce au groupe Icade qui a racheté tout ça donc pour un montant encore une fois de 137 millions d'euros et le groupe Icade, il faut le rappeler, c'est une société qui est filiale en majorité de la Caisse des dépôts et de consignations donc là on parle bien d'argent public qui a permis cette transaction. Alors malheureusement nous ne connaissons pas tous les éléments du dossier. Nous comptons bien obtenir des... et c'est un des objets principaux de notre vœu. Nous comptons bien obtenir des précisions, Mme la Maire, au sujet de ce projet, sur les détails de cette opération. Nous attendons également que les élus ici présents, majorité, opposition et toutes sensibilités confondues prennent leur responsabilité face à cette situation et il me semble quand même que nous avons une situation qui est extrêmement choquante. Nous demandons donc une prise de position officielle du 20<sup>e</sup> arrondissement, la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement sur ce sujet-là et nous demandons la transparence sur cette opération. Nous demandons également parce que, bien évidemment, sur le plan juridique, nous n'avons pas tous les éléments en main mais il me semble que la mairie de Paris a des services juridiques et son expertise serait la bienvenue pour avoir une idée des marges de manœuvre que nous pouvons avoir à ce sujet. Nous demandons que tous les moyens soient mis en œuvre pour étudier vraiment la situation, pour voir ce qui s'est passé, pour voir quelles sont les

marges de manœuvre de la puissance publique face à une transaction privée, cette transaction privée. Et nous demandons encore et toujours à ce que les habitants qui se sont mobilisés sur cette lutte très importante et qui n'ont pas baissé les bras face à toutes les manœuvres qu'on pouvait voir de contournement, les simili échanges, les vraies fausses concertations, ces habitants donc qui se mobiliseront encore, je le signale au passage, le samedi 3 juin prochain pour vous interpeller Mme la Maire, pour interpeller aussi la Mairie de Paris et toutes les parties prenantes à ce dossier. Nous demandons à ce que les propositions alternatives formulées par la population réunie en collectif soient sérieusement prises en compte. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Bien. M. NONY, je m'étonne qu'après deux Conseils consacrés à ce problème, à cette problématique et maintenant un troisième, votre exposé soit littéralement imprécis d'à peu près. Alors, premièrement, vous me dites on a cherché à tenir loin des yeux de la population. Mais rien du tout. Comme je l'ai déjà expliqué à de nombreuses reprises et que je l'ai réexpliqué au collectif Carton rouge, quand j'ai appris que le rectorat était en vente, j'ai demandé à la Ville de Paris une préemption qui n'a pas été accordée pour la simple et bonne raison que la Ville de Paris a dit « Ce bâtiment coûte au bas mot 80 millions d'euros et encore sans le désamiantage ». Aujourd'hui vous me dites « Ah, vous nous avez dit qu'il n'était pas amianté, en fait il ne l'est pas ». Mais bien sûr que si, il l'était. Je rappelle que si Icade a payé 137 millions d'euros un bâtiment en VEFA, vente en état futur d'achèvement, c'est bien parce qu'il y a eu d'énormes travaux et un désamiantage complet. Donc, je ne sais pas où est le mystère, la manœuvre, le trafic et tout ça ne me concerne nullement puisque ça se passe entre deux puissances économiques qui sont en dehors de la mairie. Alors, à partir du moment où il n'y a pas préemption et où les choses se passent entre deux puissances, entre deux acteurs privés, si vous voulez, en quoi vous dites « vous avez dû vous expliquer », je ne me suis expliquée sur rien du tout. J'ai présenté les gens de Carrefour et de la CVI Gambetta, la foncière qui a acheté le bâtiment, au collectif Carton rouge. Moi je ne me suis expliquée sur rien du tout puisque je ne suis pas responsable ni de la vente ni de l'achat ni de qui fait les travaux. La seule chose que nous avons pu négocier je l'ai dit et redit, je ne vais pas la redétailler, c'est une convention avec la société Carrefour de façon à limiter les dégâts et faire en sorte que les rez-de-chaussée soient notamment et qu'il y ait plusieurs locaux destinés aux petits commerces, qu'il y ait des ventes de produits bio, qu'il y ait 90 % des emplois qui soient –je crois que c'est 90 % je n'ai plus le chiffre en tête– qui soient occupés par des habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement, etc. Je redis que je n'ai pas à m'expliquer de quelque chose dans lequel je ne suis pas partie prenante ni la mairie de 20<sup>e</sup> ni la mairie de Paris. C'est quelque chose de clair. Alors vous savez, si vous voulez changer les lois françaises, c'est simple : soyez majoritaires le 18 juin prochain, changez les lois. Et dans un cadre législatif nouveau, on pourra peut-être en rediscuter mais... C'est prévu. Je vous en félicite. Il me semble que ce n'est pas le message que le peuple français a envoyé récemment. Moi je dis ça je ne dis rien. Mais si vous voulez changer les lois, pas de problème, on est en démocratie, changez les lois et à ce moment-là les mairies pourront peut-être préempter à loisir, on pourra peut-être faire comme au Venezuela et décider, je me promènerai dans les rues, je dirais « ça privatisé, ça privatisé, ça privatisé », on sait ce que ça donne assez rapidement mais bon je dis ça, je n'ai rien dit, on va encore m'accuser des pires choses. Allez, M. BAUDRIER, allons-y.

### **M. BAUDRIER**

Oui. Je veux dire au nom de mon groupe, donc du groupe communiste Front de gauche, nous allons voter le vœu du groupe Place au peuple puisque je dois rappeler le vœu qui a été voté par le Conseil de Paris. Le vœu qui a été voté par le Conseil de Paris, c'est qu'il y a une concertation qui soit organisée avec le promoteur et l'ensemble des collectifs et des représentants des associations sur le projet pour le faire évoluer de façon importante. Il y a eu une première réunion de travail qui a eu lieu avec les élus puis une réunion avec le collectif Carton rouge qui a eu lieu, je me rappelle, le 4 mai dernier, voilà, eh bien il faut quand même acter en présence du représentant du collectif, d'autres associations, Surmelin Saint-Fargeau Environnement, le Conseil de quartier, enfin, voilà, donc les comptes-rendus sont publics et tout ça, les choses sont claires, et très clairement ce vœu, il cible très clairement le promoteur. Le promoteur s'est foutu de nous, s'est foutu des élus présents tous autour de la table qui y étaient, de tous les acteurs, il nous a dit « Je n'ai pas d'acheteurs, il n'y rien qui se passe », il y a un communiqué de presse qui sort dix jours après pour dire qu'ils vendent 137 millions. Il se fout de nous comme il se foutait d'ailleurs de la société Carrefour dans la réunion précédente en nous disant qu'il n'en avait rien à faire de Carrefour ou pas. Donc, voilà très clairement il y a un sujet



que cette concertation, que cet acteur n'a absolument pas été loyal dans l'échange, avec la population, avec les élus quels qu'ils soient, quelles que soient leurs opinions sur ce dossier. Donc, c'est ce qu'exprime, il me semble, ce vœu et, d'autre part, les questions de notre point de vue, nous, la priorité qui s'exprime dans le quartier, c'est en particulier l'évolution de la surface commerciale et du Carrefour, moins sur l'ensemble du bâtiment, c'est notre constat, on doit échanger entre différents acteurs associatifs et différents citoyens. Il y a une contestation forte en termes d'urbanisme commercial qui s'exprime et ce vœu est une façon de rappeler cela, et la question posée par les habitants reste entière avec l'cade qui en plus un acteur public. Donc, voilà, donc, il y a un vrai sujet est totalement entier. Il est tout à fait légitime là que, suite à une concertation, que le promoteur avait accepté ou il s'est clairement payé la tête de tout le monde, qu'il y ait une réaction de Conseil d'arrondissement pour demander des éclaircissements suite à ça. Et c'est dans ce sens que nous voterons sans aucune hésitation ce vœu et que de toute façon la question de l'urbanisme commercial du Carrefour, de l'avenir des franchisés, de l'avenir de tout le commerce dans le nord de l'arrondissement reste posée et de tout façon il y a alors des capacités d'expression de chacun, il y a une manifestation qui est organisée, et le dossier est très loin d'être fermé, au contraire il va être encore plus ouvert puisque c'est un acteur public qui se porte à cœur.

### **Mme DASPET**

Je ferai une intervention un peu bizarre parce que autant je ne partage quasiment rien de ce j'ai entendu de la part de M. NONY, j'en suis désolée, mais alors vraiment j'ai eu l'impression qu'on racontait une autre histoire comme si la parcelle et le foncier ou le bâtiment avait appartenu à la Ville de Paris et comme si c'était la Ville de Paris qui avait encaissé l'argent. J'ai très bien écouté, je vous remercie mais je trouvais que le raccourci qui laissait entendre que l'histoire était la même qu'une potentielle cession d'un parcellaire parisien était un peu facile et j'ai trouvé le discours un peu caricatural. Pour le reste je veux en revenir au fond, et non pas à la forme, c'est-à-dire à ce qui est écrit dans ce vœu que je découvre ce soir. Je regrette par ailleurs de ne pas l'avoir découvert avant parce que je l'aurais signé donc je trouve ça dommage que vous ne nous ayez pas contactés auparavant. Je découvre et j'ai vérifié depuis parce qu'il y a des choses publiques sur Internet, qu'il y a des faits nouveaux sur ce dossier, qu'il y a des choses qui m'alertent notamment en termes de montage financier, on est en effet sur quelque chose qui n'est pas dit à la Ville de Paris directement mais sur deux acteurs publics, donc le rectorat de l'État qui a vendu cette parcelle, on se retrouve maintenant avec un acteur filiale de la Caisse des dépôts comme vous expliquez très bien, l'cade, qui rachète cette parcelle et ce foncier en permettant à une société privée fonds de pension et tout le bien que vous avez dit, qui se retrouve à faire une plus belle, plus que notable, je trouve ça un peu troublant, je trouve que ça mérite au minimum une vérification. Je pense qu'il serait tout à l'honneur de la Ville de Paris et de la maire de Paris d'engager et de faire le nécessaire ou tout le moins son possible pour que ces vérifications soient faites, parce qu'il y a un vrai problème d'éthique, en tous les cas il peut y voir un doute et quand il y a doute, il faut vérifier. Pour le reste, je vais quasiment reprendre l'intervention de Jacques BAUDRIER. Dans les faits nouveaux il y a une bonne et une mauvaise nouvelle, on va dire, c'est que, de fait, tout ce qui a été fait en termes de concertation ou, en tous les cas, de dialogue auparavant, est caduc. Ça veut dire que cette société fonds de pension qui avait rencontré des habitants d'ailleurs sans prévenir la mairie du 20<sup>e</sup>, il faut le rappeler aussi, notamment le voisinage dont je fais partie, a annoncé des choses qu'elle n'est plus tenue de tenir, ça veut dire que toutes les réunions qui ont été faites avec les élus, avec le collectif Carton rouge et celles dont nous ne sommes peut-être même pas au courant parce qu'il y a des choses vraiment dont on n'a pas été alerté, sont de fait caduques. Ça veut dire que la charte que vous aviez négociée, Mme la Maire, c'était encore une fois aussi tout à votre honneur, est de fait caduque. Le côté positif des choses, c'est de se dire qu'il y a une possibilité aujourd'hui avec un nouvel acteur public, d'essayer d'avoir quelque chose d'intéressant dans ce projet et de renforcer les avancées que vous aviez déjà gagnées et il y a les choses négatives qui est quand même de se dire que tout ce qui a été jusqu'à présent négocié et difficilement négocié n'existe plus. De fait, il faut se poser la question et je pense qu'il est intéressant, je ne suis pas rentrées dans les détails du vœu, il y a peut-être des choses qui seraient à amender mais ça nous laisse du temps d'ici le Conseil de Paris et je pense qu'il est utile voire nécessaire que ce vœu soit présenté au Conseil de Paris, c'est pourquoi je le voterai à titre personnel.

## **Mme CALANDRA**

Alors pardonnez-moi, il y a une précision que je n'ai pas abordée avant que les autres s'expriment parce que je crois que quelque chose n'est pas clair. Nous, nous avons appelé immédiatement la société CVI qui nous a affirmé que la convention signée avec Carrefour restait d'actualité et que Carrefour maintenait ses engagements, donc je ne vois pas ce qui est caduc. Ce qui a été exposé devant le collectif Carton rouge par la CVI et Carrefour, nous avons appelé les responsables et Icade également maintient. Icade a appris a acheté le bâtiment en sachant qu'il y avait un Carrefour en rez-de-chaussée, en reprenant à son compte la convention. C'est ce qui nous a été affirmé. Donc, je ne sais pas ce qui est caduc. Donc, mais excusez-moi j'ai, comme vous, appris par publication dans les journaux cette chose. La convention fait partie de la promesse de vente. Donc, excusez-moi de ne pas avoir apporté immédiatement cette précision, la convention est inscrite dans la promesse de vente, je n'ai pas encore la copie de la promesse de vente. Donc, si vous voulez, je comprends mieux, excusez-moi, il y avait une ambiguïté, je n'avais pas compris votre échauffement, c'est inclus dans la promesse de vente. Donc, rien n'est caduc. En plus, je suis assez étonnée parce qu'Icade, c'est un acteur que vous devriez préférer comme acheteur à la CVI Gambetta, me semble-t-il, puisque c'est une filiale de la Caisse des dépôts. Je pense que pour nous ce sera un interlocuteur plus facile et probablement plus bienveillant qu'une foncière, une société foncière et s'ils ont acheté à 137 millions, comme vous l'avez compris, en VEFA, c'est parce qu'ils prennent en compte... enfin, je pense que ça n'a pas été une négociation de poète, ils prennent en compte les travaux qui sont faits par la société Cargill. Donc, je veux... enfin, Cargill ou CVI Gambetta mais je veux bien qu'on m'explique qu'ils ne sont là que pour faire du pognon mais enfin ils ont fait quand même, vous avez vu, ils ont absolument cassé tout l'intérieur, désamianté, tout refait etc., ça a quand même un coût. Ça a quand même un coût donc je veux dire ce n'est pas uniquement une culbute financière, me semble-t-il, enfin moi je n'ai pas évalué, je n'ai pas eu le montant des travaux mais voilà, c'est un bâtiment acheté en VEFA, je ne pense pas non plus qu'Icade adore jeter son argent par les fenêtres. Donc, la convention concernant le Carrefour et sur les rez-de-chaussée réservés etc. a été inscrite dans la promesse de vente. Je voulais aussi vous apporter des précisions. Icade étant coté au CAC40 est donc obligée et c'est normal, c'est la loi sur la transparence, de communiquer ce genre d'opérations importantes trois mois avant d'acquiescer effectivement le site afin d'éviter tout délit d'initié, donc rien n'est donc encore signé aujourd'hui entre les deux sociétés, juste pour information. Le montant communiqué de l'acquisition par Icade soit 137 millions d'euros ne fait que confirmer, comme je vous l'ai dit, notre analyse maintes fois répétée ici, ce site ne pouvait pas être préempté par la ville pour y élaborer des activités privées, moi j'étais loin du compte ou des activités publiques parce que j'avais compté dans les 80 millions d'euros, on est à 137 après travaux. Voilà, donc, si vous voulez, 137 millions d'euros c'est le coût du bâtiment après désamiantage travaux et réhabilitation. Donc, excusez-moi, c'est la mobilisation qu'il aurait fallu demander à la ville et le rachat par Icade, je tiens aussi à le dire, n'a rien à avoir avec le projet de Carrefour puisqu'ils achètent l'ensemble avec... ils savent très bien, qu'il y a un Carrefour en rez-de-chaussée et des commerces. Je ne vais pas repartir réexposer la convention que j'ai déjà exposée longuement, elle a même été distribuée vous en avez les textes. Elle a été lue et expliquée au collectif Carton rouge. Valream a ainsi confirmé que l'ensemble de leurs engagements pris dans la convention mais aussi pris en présence des élus est réitéré devant l'association Carton rouge lors de la rencontre du 4 mai dernier seront tenus et notamment la priorisation des commerçants ou artisans dont le nom sera transmis par la mairie du 20<sup>e</sup> et par les habitants afin d'occuper les quatre locaux commerciaux du rez-de-chaussée hors Carrefour, le local associatif etc. y compris à des tarifs inférieurs à ce qu'ils feraient pour toute la commercialisation lambda. Donc, c'est pourquoi moi je vous demande de retirer ce vœu parce qu'il n'a pas de sens. M. Weiming SHI.

## **M. SHI**

Merci Mme la Maire. D'abord, je remercie les élus qui défendent les petits commerçants. En fait, lors de la dernière réunion avec Carton rouge, parmi vous je crois qu'il y a certains élus qui étaient là et il avait une dame qui a dit qu'elle était opposée au Carrefour, qui habite dans le quartier, elle a dit qu'elle était déjà cliente du Carrefour Porte des Lilas, et moi j'étais furieux. En fait, je ne suis pas... je ne défends pas Carrefour à cet endroit-là, c'est Carrefour ou aussi autre chose, mais il faut une locomotive pour le quartier parce que le dimanche ou le week-end, il n'y a personne dans ce quartier-là, et les commerçants, ils ne sont pas ravis. Pour Carton rouge, ça ne sert à rien de s'opposer à ce que Carrefour s'installe à cet endroit-là et de ne pas consommer chez des petits commerçants, parce que Carton rouge représente 40 000 habitants, il suffit que 1 % de ces gens-là, c'est-à-dire 400 personnes consomment chez les petits commerçants, et ils les feront largement vivre. Moi dans

mon magasin, en moyenne je n'ai que 50 à 60 personnes par jour. Franchement s'il y a 1 % de ces 40 000, c'est-à-dire 400, je serais millionnaire moi ! Franchement je ne comprends pas là. Moi j'invite vivement tous les élus à consommer chez les petits commerçants. Je vous remercie.

### **Mme CALANDRA**

Oui, alors ce que voulait dire M. Weiming SHI, c'est que dans la réunion avec Carton rouge il y a une dame effectivement de Carton rouge qui a expliqué qu'elle faisait ses courses au Carrefour des Lilas mais qu'elle ne voulait pas de Carrefour à cet endroit-là. Mme RIVIER.

### **Mme RIVIER**

Oui, je vais moi aussi expliquer une position de vote à titre personnel puisque, en fait, on dit que la procédure est mère du droit et j'ai beaucoup de problème avec le calendrier de dépôt en fait de ce vœu que nous trouvons ce soir. À ma connaissance il n'y a pas d'urgence qui justifiait qu'on n'ait pas pu en parler, qu'on n'ait pas pu le discuter. Je termine quand même, je ne vous ai pas interrompu. Et c'est bien dommage parce que, bon, finalement pourquoi est-ce qu'on s'engage en politique, on en vient à se présenter au suffrage, on a l'honneur de représenter les habitants, donc c'est quand même aussi pour aborder les questions dans leur complexité et ça, ça prend un petit peu de temps. Et là il faudrait qu'on se positionne comme ça dans l'urgence qu'on discute, on est quand même aussi dans une période où les choses bougent, donc la complexité s'agrandit et donc voilà en fait c'est, par principe, vraiment, par principe. Je refuse de me positionner sur le fond sur un sujet aussi complexe dans de telles conditions, j'espère vraiment et je vous le dis, sans aucune polémique, que la prochaine fois vous décrocherez votre téléphone et vous nous appellerez. Je veux dire on peut discuter, ce n'est pas un problème, et je pense que c'est l'intérêt de tous, y compris celui des citoyens et des citoyennes. Merci.

### **M. GLEIZES**

Oui, Mme la Maire, c'est vrai c'est dommage qu'on n'ait pas eu ce vœu plus tôt pour en discuter en amont, je veux revenir sur le fond par rapport à des débats qu'il y a eu en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, je regrette que M. BARGETON ne soit pas présent. Tout à l'heure Mme la Maire, vous m'avez repris sur le « quand le politique veut, il peut », c'est une phrase qui a été reprise par M. Jean-Louis MISSIKA donc délégué à l'urbanisme, maire adjoint de l'urbanisme, donc, il suit très bien ces procédures, on va peut-être faire des rappels de procédure et que cette parcelle a été achetée à 2 500 € le mètre carré, au départ, pour les grands 1 000 mètres carrés, que le prix actuellement du mètre carré sur Paris, c'est à plus de 8 000 € le mètre carré, que là on est passé à 3 500 €, j'ai fait un calcul rapide, donc il y a déjà eu 1 000 € de plus-value qui a été faite sur cette parcelle et que quand j'en avais discuté avec Julien BARGETON, en fait, cette parcelle n'a pas été donc mise en avant, alors elle aurait pu être mise en avant et il y aurait pu de réflexion en amont parce que c'est comme ça que ça se passe. Quand on découvre une parcelle intéressante, la ville réfléchit avec des partenaires financiers et notamment le truc qui est tout à fait regrettable et voire presque scandaleux, c'est que maintenant que c'est Icade qui achète la parcelle. Dès le départ on aurait pu faire un projet avec Icade. Dès le départ donc au niveau de l'Hôtel de ville on aurait pu monter un projet avec Icade comme ça se fait souvent sur Paris, comme ça se fait souvent sur de nombreuses parcelles, comme ça s'est fait... on pourrait prendre des exemples historiques et récemment, ça se fait comme ça d'habitude, quand on dit qu'on fait quelque chose, on prépare un montage, et il ne faut pas dire que la ville achète tout le temps. La Ville fait souvent des montages surtout avec la Caisse des dépôts et consignations et d'ailleurs par rapport à ça, puisqu'il va y avoir un office foncier solidaire qui va être mis en place, qui aura pour charge d'acheter justement du foncier et il faut bien sûr des intermédiaires financiers et ça sera sans doute la Caisse des dépôts et consignations qui assurera donc les garanties financières parce que la ville ne peut pas porter des garanties. Donc, c'est dommage que par rapport à une telle parcelle, un ancien rectorat, s'il y avait eu un travail qui a été fait en amont, s'il y avait eu la concertation, c'est cette concertation qu'on demande depuis tout le temps. En vérité parce que là il y a un couac et la preuve même vous, Mme la Maire, vous le reconnaissez, vous l'avez appris par la presse, alors qu'il y a toujours donc des préavis de vente et on est au courant en amont. La DUP n'est pas obligatoire mais on a des préavis, on est au courant, des permis de construction déposés, on connaît le contenu du permis de construire et donc on peut réagir en amont. C'est ça aussi le rôle d'une collectivité territoriale, c'est de réagir en amont parce qu'elle a l'information avant les autres. Une fois que c'est vendu c'est sûr qu'on n'est plus acteur de l'avenir de la parcelle. Donc, c'est

dommage, c'est du gâchis, c'est du gâchis donc c'est vrai que ce n'est pas de l'argent public qui est gaspillé, ça va être ce qu'on appelle une opportunité qui a été gaspillée. C'est ça le côté triste, c'est une opportunité qui a été gaspillée pour la ville. Ce n'est pas de l'argent perdu par la ville, c'est une opportunité qui a été perdue et après on va savoir, parce que le vrai problème aussi par rapport à ça, pour revenir sur Cargill, c'est qu'il n'arrivait pas à vendre les 3 000 mètres carrés qu'il leur restait parce qu'ils avaient réussi à vendre donc, c'est quoi, c'est 4 000 mètres carrés pour le Carrefour, qu'il leur reste encore 36 000 mètres carrés donc à vendre et qu'ils avaient des difficultés à le vendre, justement parce qu'il y a une mobilisation par rapport à ça et donc maintenant c'est qu'est-ce que va être le devenir ? Donc, le devenir de la parcelle n'est pas terminé alors on verra avec Icade si c'est plus facile de savoir qu'est-ce que va rester donc des autres parcelles, parce que... enfin, les autres mètres carrés qui restent donc à occuper, il y en a encore beaucoup, et les travaux futurs à venir. Donc, voilà, quel gâchis. Moi, à titre personnel, je voterai dans cette délibération et on en reparlera au Conseil de Paris.

### **Mme CALANDRA**

Alors, je redis ce que je viens de dire, Icade étant coté au CAC40 est obligée et tenue par la loi de communiquer sur ce type d'opérations importantes trois mois avant d'acquiescer effectivement le site. Aujourd'hui Icade n'est pas propriétaire du site. Donc, rien n'est encore signé entre les deux sociétés. Si vous parvenez à convaincre la Ville de Paris d'acheter, en lieu et place d'Icade ou avec Icade, *fair enough* ! Moi j'ai déjà essayé, et j'ai essayé même bien avant puisque j'ai essayé en 2015. Donc, je redis que aujourd'hui la chose je ne sais pas pourquoi vous parlez d'un couac, puisque nous sommes en dehors de cette opération. Ce n'est pas un couac, ils ont communiqué, c'est on ne découvre pas dans la presse financière, c'est régi par la loi ce type de communication. Il n'y a pas de complot ni d'Icade ni de la CVI ni de couac, voilà, donc, si vous convainquez M. MISSIKA dans les trois mois et M. BARGETON d'acheter avec Icade et d'être dans le projet, formidable ! Je me joindrai à vous. Je serai ravie. Moi j'ai déjà essayé en 2015 encore une fois, hein et à l'époque, je pensais, je me souviens des discussions avec Jacques BAUDRIER, nous pensions que ce serait moins cher, si vous voulez, que même après travaux, ce serait moins cher que ce qu'Icade a acheté aujourd'hui. Donc, la ville a regardé ce bâtiment. Elle a envoyé des personnes, des services regarder le bâtiment et elle a regardé la parcelle et elle m'a dit non. Donc, je ne sais pas comment je peux vous le chanter mais enfin, voilà, à un moment donné un choix a été fait. Donc, après vous pouvez contester ce choix etc. sauf qu'à l'époque, il a été fait. M. BLANDIN.

### **M. BLANDIN**

Non moi je voulais juste faire un aparté et je me rappelle que dans la précédente mandature j'étais adjoint à l'économie, et que j'avais proposé d'en faire un hôtel et que dans ce temps-là, M. BAUDRIER qui était à l'urbanisme m'avait dit que ce n'était pas possible, que personne ne voulait l'acheter. Donc, bon, je pense que maintenant on ne peut pas revenir en arrière. On n'a pas voulu en faire un hôtel, effectivement personne ne s'est attardé là-dessus. Peut-être qu'il fallait à se battre à cette époque-là, moi je ne sais pas on ne s'est pas battu, c'est tout. Moi je voulais en faire un hôtel, on m'a rigolé au nez, alors effectivement j'ai peut-être l'impression d'être un constructeur mais je pense que ce soir j'ai appris des choses dans cette salle et puis c'est mon dernier mandat, je vous le dis, et je ne ferai pas comme certains qui sont dans la salle et qui continueront mais j'ai quand même l'impression qu'on est sur un phénomène d'élection et que de mentir aux habitants ce n'est pas bien du tout. Et je vous mets tous en difficulté là-dessus et pour répondre à M. SOREL tout à l'heure, la démocratie, ça existe mais elle ne s'appelle pas participative, elle vient des urnes. Alors peut-être qu'un jour effectivement elle viendra de la participation mais jusqu'au jour d'aujourd'hui c'est effectivement les élus qui sont là, et je peux rappeler qu'ici, il y a certains élus qui étaient dans la précédente mandature, qui étaient là et je ne les ai jamais entendu parler de ce sujet. Voilà, c'est tout.

### **Mme CALANDRA**

Bon, Mme GUHL et après on va passer au vote, si vous le voulez bien.

### **Mme GUHL**

Oui, Mme la Maire, rapidement, quand vous dites qu'il n'y a pas eu de couac, moi il me semble qu'il y a eu un couac dans cette procédure et ça relève du fait d'avoir donné l'autorisation et la mairie de

Paris a donné cette autorisation, d'accepter à cet endroit la vente pour un magasin de 1 950 mètres carrés sans même que nous, Conseil d'arrondissement et moi, enfin, y compris moi au niveau de la mairie de Paris ou d'autres ici au niveau du Conseil de Paris n'ayons eu à nous poser cette question, n'ayons eu à pouvoir manifester notre volonté pour ou contre cette décision. Donc, je crois que ce couac-là qui fait que nous n'avons pas eu de décision démocratique ici avec l'ensemble des groupes politiques pour pouvoir donner un avis avisé ou en tout cas, étudier cette question a été peut-être en ce qui concerne notre assemblée le premier couac. Bien entendu, maintenant nous essayons de faire en sorte d'écouter à la fois les citoyens qui s'opposent à ce projet, mais également d'écouter les commerçants parce que les commerçants sont eux très inquiets et les commerçants des alentours sont très inquiets de l'installation de ce supermarché à quelques mètres du centre-ville. Alors, on peut regarder en l'air et secouer la tête, ce que fait votre première adjointe mais je crois que c'est tout de même assez sérieux cette mobilisation et que nous devons nous la prendre en compte. Donc, oui, si aujourd'hui pendant trois mois, nous avons la possibilité d'intervenir, je pense qu'il nous faut porter ce combat-là à Paris et au Conseil de Paris et je le dis aussi parce que c'est une décision que nous pouvons prendre aujourd'hui tous ensemble dans ce Conseil, tous groupes politiques concernés que nous sommes, décision que nous n'avions pas eu l'occasion de prendre pour ce qui concernait l'installation et la vente de cet espace à Carrefour.

### **Mme CALANDRA**

Mme GUHL, j'habite ce quartier, je pense bien le connaître. Quels commerçants sont très inquiets ? Je n'ai pas reçu un seul courrier, une seule adresse, d'un seul commerçant du quartier. La pétition signée par quels commerçants ? Je suis allée voir les commerçants du quartier, pas un seul, l'association des commerçants de la Colline présidée par Youcef SELLOUM qui n'était pas au courant... Mme SIMONNET, s'il vous plaît, Mme SIMONNET... M. Youcef SELLOUM, Président de l'association des commerçants de la Colline ne m'a pas passé un coup de fil, il a mon portable. Il ne m'a pas écrit un mail, il ne m'a pas saisi. Le commerçant qui est venu avec l'association Carton rouge n'était pas mandaté par l'association de la Colline et en plus, pardonnez-moi, je lui ai parlé à la fin, il était venu un tout petit peu en touriste parce que ses propos n'étaient pas très clairs sur le Carrefour. Quels commerçants... citez-moi des noms de commerçants du quartier qui se sont inquiétés. Ils ne m'ont pas écrit, alors... pardon ? Alors, M. LE LANN, c'est le... oui, M. LE LANN est revenu récemment, semble-t-il, parce que moi je m'attendais à le voir dans la réunion avec Carton rouge, et il n'est pas venu puisqu'il avait l'air très porteur de l'opposition, il semblerait que M. LE LANN ait découvert effectivement que je ne siégeais pas à la CDAC et ce n'est pas moi qui ai voté pour le projet Carrefour. Donc, il n'est pas venu se présenter. Oui, Mme GUHL et ensuite on va voter...

### **Mme GUHL**

Oui, Mme la Maire, ça fait deux fois ce soir que vous dites « personne ne m'a sollicitée », cela signifie que ce que vous dites n'existe pas. Mme la Maire, en notre qualité d'élus, ici autour de la table, si nous vous disons que des commerçants nous abordent pour nous dire qu'ils en sont inquiets en notre qualité d'élus et donc de représentants des citoyens, vous pouvez donner un certain crédit à notre parole, y compris même si vous n'avez pas été saisie par mail, directement. Je trouve assez méprisant à deux reprises sur deux dossiers que vous nous fassiez cette remarque. Moi il me semble qu'ici, autour de la table, nous avons été plusieurs à avoir eu de la part des commerçants et les commerçants de la rue des Pyrénées sont nombreux, Mme la Maire, à être inquiets et il me semble que même si vous n'avez pas été saisie par courrier, le fait que des commerçants signalent à leurs élus de proximité que nous le sommes également, leur mécontentement doit avoir une valeur autour de cette table.

### **Mme CALANDRA**

Bien. Je vous consulte.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté*

- **V20.2017.099 : Vœu de l'Exécutif relatif à la réparation de la passerelle de la rue de la Mare, présenté par Frédérique Calandra, Florence de Massol et Renaud Martin.**

**Mme de MASSOL**

Donc je pense que vous connaissez tous cette passerelle qui enjambe la petite ceinture entre la rue de Ménilmontant et la rue des couronnes. Après un diagnostic et des études, la direction de la voirie et des déplacements s'est rendu compte que cette passerelle était dans un état de tel délabrement qu'elle devait être absolument et immédiatement interdite au public. Nous avons une réunion à ce propos à l'Hôtel de ville et il est apparu que les services proposaient trois solutions. La première, c'était simplement de supprimer cette passerelle et de ne garder que quelques morceaux de garde-corps pour en garder une mémoire. La seconde proposition, c'était de la reconstruire mais en en créant un pont tout à fait moderne qui n'aurait plus rien à avoir avec ce qu'elle est actuellement et la troisième solution, c'était de la restaurer à l'identique. Les raisons qui auraient permis de faire un choix parmi ces trois options nous ont semblé être des raisons purement économiques et il a paru donc nécessaire à Frédérique CALANDRA, à Renaud MARTIN et à moi-même de proposer ce vœu à notre Conseil d'arrondissement pour que nous puissions porter au niveau...s'il vous plaît, le Conseil n'est pas encore tout à fait terminé... Donc, pour que nous puissions porter à la connaissance de l'Hôtel de ville l'intérêt très important que nous avons pour cette passerelle qui, je vous le rappelle, a été utilisé par des photographes très connus comme Willy RONIS, comme Robert DOISNEAU, qui a été utilisée pendant de multiples tournages, pendant des documentaires et qui fait partie du patrimoine de l'est parisien et d'un patrimoine ferroviaire extrêmement rare. Nous n'avons pas tant que ça d'éléments patrimoniaux dans le 20<sup>e</sup> et il est donc tout à fait normal que la Ville de Paris reconstruise et rénove cette passerelle à l'identique. Je vous propose donc d'adopter ce vœu.

**Mme CALANDRA**

Bien. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? S'il n'y en a pas, je vous consulte.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**Mme CALANDRA**

Rappel de l'agenda. Tout d'abord, les cérémonies avec celle de l'insurrection du maquis du Vercors, le 6 juin à 18 heures place Maquis du Vercors, suivie de la cérémonie de l'appel du 18 juin du général de Gaulle et ce sera à 18 heures en mairie du 20<sup>e</sup>.

Pour ce qui est de la culture, comme chaque année et la fête de la musique initiée par la mairie du 20<sup>e</sup> aura lieu à l'amphithéâtre du parc de Belleville. Pour des raisons de sécurité, on ne peut pas l'organiser comme d'habitude place Gambetta.

Vous êtes également conviés au festival « Et 20 l'été » qui se déroule du 22 au 25 juin. Donc, les arts de la rue une nouvelle fois au rendez-vous avec dix compagnies et une vingtaine de spectacles gratuits en plein air.

Ce samedi aussi nous aurons la chance d'accueillir la troisième édition du festival Vaisakhi qui est le festival Sikh accueilli à la mairie du 20<sup>e</sup> qui expose donc la culture du Pendjab essentiellement avec des spectacles de chants traditionnels, d'art martial et de danse.

Notre prochain Conseil d'arrondissement aura lieu dans un mois le jeudi 22 juin prochain.

Bonne soirée à tous.